

**REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES**



**XI^{ème} PLAN DE DEVELOPPEMENT
(2007 - 2011)**

**RAPPORT DE LA COMMISSION SECTORIELLE
DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE, DE LA
PECHE
ET DES RESSOURCES NATURELLES**

Juillet 2007

S O M M A I R E

CHAPITRE PREMIER

LES REALISATIONS DU X^{ème} PLAN (2002 – 2006)

I- INTRODUCTION	1
II- EVALUATION GLOBALE DES REALISATIONS DU X^{ème} PLAN	2
1- Les réformes et les politiques	2
2- Les résultats quantitatifs	14
III- LES ENSEIGNEMENTS A TIRER	22

CHAPITRE DEUXIEME

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU COURS DU XI^{ème} PLAN

1- L'amélioration de la compétitivité du secteur	27
2- L'exportation, moteur de la croissance	39
3- Les ressources naturelles, base fondamentale du développement agricole durable	41
4- La sécurité alimentaire, vecteur de souveraineté nationale	45

CHAPITRE TROISIEME

LES PREVISIONS QUANTITATIVES

I- LA PRODUCTION	51
1- Les grandes cultures	53
2- L'arboriculture	54
3- Les cultures maraichères	55
4- L'élevage	56
5- L'agriculture biologique	57
6- Le secteur de la pêche	58
II- LA BALANCE COMMERCIALE ALIMENTAIRE	59
III- LES INVESTISSEMENTS	61
1- Les investissements publics	62
2- Les investissements privés	68
3- Le financement des investissements agricoles	70
4- L'intervention publique totale	71

ANNEXES

- Evolution prévisionnelle de la production et de la valeur ajoutée
- Evolution prévisionnelle de la balance commerciale alimentaire

CHAPITRE PREMIER

LES REALISATIONS DU X^{ème} PLAN (2002 -2006)

I- INTRODUCTION :

La période du X^{ème} Plan a été caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes s'intégrant dans le cadre de la politique générale de développement du pays qui vise la consolidation du choix d'intégration de l'économie tunisienne dans son environnement régional, ainsi que dans le cadre de l'économie mondiale, dans le but d'atteindre un niveau supérieur de développement, d'améliorer le niveau de revenu par habitant, et de consolider l'emploi.

Les résultats du X^{ème} Plan ont confirmé que le secteur agricole continue à être une des bases fondamentales de l'économie nationale, à travers sa contribution conséquente dans l'effort de développement du fait qu'il a contribué à hauteur de 12.6 % dans le produit intérieur brut, de 9.6 % dans les exportations, 10.1 % dans les investissements, et 16 % dans l'emploi.

Sur cette base, le secteur agricole a fait l'objet d'un ensemble de programmes et de mesures ayant concerné plusieurs aspects, dont notamment la mobilisation, la protection et la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, l'amélioration de l'environnement général de l'activité agricole, la consolidation de l'encadrement des ressources humaines intervenant dans les différentes filières du secteur, et l'engagement du programme de mise à niveau du secteur en vue de le préparer davantage à s'adapter aux mutations nationales et internationales pour qu'il puisse remplir ses fonctions dans les meilleures conditions.

En plus des réformes à caractère structurel, la période du X^{ème} Plan a vu la mise en œuvre d'une multitude de mesures conjoncturelles visant une meilleure valorisation des conditions climatiques favorables ayant caractérisé la majorité des campagnes, ainsi que de soutenir la production agricole pendant les périodes difficiles dans certaines régions.

Les résultats du secteur agricole pendant la période du X^{ème} Plan démontrent la capacité du secteur à réagir favorablement à ces différentes

mesures. C'est ainsi que le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée du secteur a atteint 2.6 %. Bien qu'en deçà des prévisions (3.5%), ce taux reste important comparé à la moyenne internationale de croissance de l'agriculture, et comparable à celui enregistré au cours du IX^{ème} Plan. De même, l'investissement dans le secteur s'est nettement amélioré grâce aux différentes mesures prises, notamment en faveur de l'investissement privé et de l'investissement direct étranger, en plus des investissements publics consacrés principalement à la mobilisation des ressources naturelles ainsi qu'aux activités de services, à l'instar de la recherche agronomique, de la vulgarisation, de la santé animale et de la protection des végétaux.

Sur un autre plan, les différentes études menées ont confirmé la nette amélioration de la productivité du secteur agricole au cours de la période 1989 – 2003. En effet, les résultats prouvent une amélioration de 2.6 % de la productivité de l'agriculture, issue principalement de l'amélioration de la productivité générale des facteurs de production et du recul de la protection douanière du secteur qui est passée de 25.2 % en l'an 2000 à 22.7 % en 2005, ce qui confirme le principe de l'efficience économique mis en oeuvre par le secteur agricole pour consolider sa compétitivité.

II- EVALUATION GLOBALE DES REALISATION DU SECTEUR AGRICOLE ET DE PECHE AU COURS DU X^{ème} PLAN (2002 – 2006) :

1- Les réformes et les politiques :

Parallèlement aux mesures et réformes qui se sont poursuivies au cours du X^{ème} Plan dans les différents secteurs d'activité économique, et sur la base de la politique tracée pour le secteur agricole, les efforts se sont concentrés au cours du X^{ème} Plan sur les mesures visant notamment la garantie d'un environnement favorable à l'activité agricole dans le but d'atteindre les objectifs assignés. Ces mesures ont concerné les différents axes de la politique de développement du secteur qui concernent notamment :

- la consolidation de l'encadrement du secteur,
- l'amélioration de l'environnement général du secteur,
- la promotion des structures professionnelles,
- la mise à niveau du secteur,
- la dynamisation des exportations,
- et le développement et la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles.

1.1- la consolidation de l'encadrement du secteur :

Les réalisations dans ce domaine ont concerné, notamment, la filière de l'enseignement supérieur agricole, de la recherche agricole, ainsi que de la formation en vue de les adapter davantage aux nouvelles exigences du secteur. La vulgarisation a, elle aussi, bénéficié d'une attention particulière à travers la mise en œuvre d'un programme visant surtout l'amélioration de son efficacité.

- L'enseignement supérieur et la recherche agricoles :

Les institutions d'enseignement supérieur agricole ont été consolidées par la création d'un institut supérieur de pêche et d'aquaculture à Bizerte, ainsi qu'un institut supérieur des études préparatoires en biologie et géologie à La Soukra. Parallèlement, la formation en mastère et en doctorat a été introduite au niveau de 10 spécialités, et les études supérieures de spécialisation ont été introduites au niveau de 3 spécialités.

En matière de promotion de la recherche scientifique, une stratégie intégrée a été mise en place visant la promotion de la recherche et la consolidation de sa contribution à l'effort de développement du secteur. Cette stratégie couvre, notamment, l'orientation des travaux de recherche vers les priorités de développement, la réactivation des comités sectoriels de recherche, et la création de pôles régionaux de recherche chargés de coordonner les travaux de recherche dans les régions.

En 2004, les conditions de l'habilitation à la recherche ont été arrêtées, ainsi que les critères de promotion au niveau d'unité de recherche dans les institutions d'enseignement supérieur agricole. Parallèlement, les efforts se poursuivent en ce qui concerne la consolidation des pôles régionaux par le personnel de recherche nécessaire, en fonction de leurs besoins et de leurs spécialisations.

Sur un autre plan, la complémentarité et la coordination entre la recherche et la vulgarisation ont bénéficié d'une attention particulière en mettant davantage l'accent sur la diffusion des résultats atteints par la recherche et leur discussion par les chercheurs et les vulgarisateurs en vue de leur adoption, leur exploitation, et leur mise à profit par les agriculteurs.

- L'emploi et la formation professionnelle agricoles :

Parmi les principales réalisations dans ce domaine, nous citons la mise en œuvre du programme de création de pépinières d'entreprises au sein des structures d'enseignement supérieur agricole. Ce programme vise à assister les diplômés de l'enseignement supérieur agricole dans la conception et la mise en œuvre de projets innovateurs ou à haute valeur

ajoutée. En plus, le programme de formation des jeunes promoteurs s'est poursuivi, et les programmes de formation ont été révisés en vue de les adapter davantage aux exigences futures du marché de l'emploi.

En ce qui concerne la formation, les efforts de restructuration et de mise à jour des programmes de formation de base se sont poursuivis en mettant l'accent sur l'approche par compétence qui a concerné quelques spécialités (certains programmes ont déjà démarré), en plus de la mise à jour des programmes de formation continue. En ce qui concerne la mise à niveau de l'appareil de formation professionnelle, les dossiers ont été élaborés pour toutes les institutions de formation, et la mise à niveau effective a déjà démarré pour l'institut de Thibar et le centre de Chott Mariem.

- La vulgarisation agricole :

L'expérience de la participation de la profession dans le domaine de l'encadrement, de la vulgarisation et de l'organisation des producteurs a démarré au cours du X^{ème} Plan, parallèlement à la poursuite de la dispense des activités de vulgarisation de masse et de proximité de la part de l'administration, et ce dans le cadre de la multiplicité de la fourniture du service de la vulgarisation qui vise à réserver la vulgarisation de l'administration au profit de la petite agriculture à caractère social et familial, à promouvoir la vulgarisation dispensée par la profession à travers les organisations professionnelles de base au profit de leurs adhérents composés d'agriculteurs de taille moyenne, alors que les agriculteurs d'une certaine taille ainsi que les sociétés agricoles feront recours direct à la vulgarisation privée assurée par les conseillers agricoles. En plus de ces réformes, la vulgarisation agricole de base a été promue par l'ajout de l'activité de pêche et d'aquaculture à travers la création d'une cellule de vulgarisation spécialisée au niveau de chaque gouvernorat côtier tout en les dotant des moyens à même de leur permettre d'exploiter et de valoriser les résultats de la recherche scientifique dans ces domaines.

1.2 - L'amélioration de l'environnement général du secteur :

Les principales réalisations en matière d'amélioration de l'environnement général du secteur s'articulent autour de la promotion des politiques se rapportant à l'investissement, au financement, à l'encadrement de la petite agriculture, aux aspects fonciers, aux aléas climatiques, et à l'encadrement des secteurs productifs.

- La promotion de l'investissement agricole privé :

En matière de promotion de l'investissement agricole privé et d'adaptation des encouragements aux particularités des différentes activités agricoles, il a été procédé à la mise à jour du code d'incitation aux investissements en vue de faire bénéficier de nouvelles catégories d'investissements des avantages fiscaux et financiers prévus dans ce code, en fonction des nouvelles exigences des techniques modernes de production. C'est ainsi que de nouveaux procédés cultureux intéressant des activités comme l'élevage bovin laitier, l'aviculture, la pêche, le stockage des fourrages grossiers produits localement ont-ils été ajoutés à la liste des activités éligibles au bénéfice des avantages du code.

Sur un autre plan, et suite à la détermination des potentialités de production de chaque région dans le cadre des «cartes de production agricole», les efforts s'orientent vers l'utilisation des résultats de ces cartes comme une des références pour l'octroi des avantages du code d'incitation aux investissements, et comme moyen d'orientation des agriculteurs, des promoteurs agricoles, des chercheurs et des conseillers agricoles vers les activités agricoles de production les mieux adaptées aux conditions de leurs exploitations, de nature à assurer un usage rationnel des ressources disponibles.

- Le financement des activités agricoles :

Dans le cadre de la consolidation du financement du secteur agricole et de l'investissement, et pour surmonter les difficultés inhérentes à l'endettement des agriculteurs, les efforts se sont orientés vers l'adéquation entre les outils de financement et les caractéristiques de la petite agriculture, ainsi que la consolidation de la participation du système bancaire dans le financement des moyens et grands agriculteurs. C'est ainsi que des procédés spéciaux de financement de la petite agriculture à caractère familial et social ont-ils été mis en place dans le cadre d'un projet pilote, alors que pour ce qui est du financement des moyens et grands agriculteurs, l'accent a été mis sur l'encouragement du système bancaire à financer les activités agricoles à travers l'amélioration du système d'assurance agricole qui a bénéficié d'une multitude de mesures particulières.

En ce qui concerne le crédit de campagne, les barèmes ont été révisés conformément à l'évolution des coûts de production.

- L'encadrement de la petite agriculture :

Compte tenu de l'importance de la petite agriculture et de son rôle dans la réalisation des objectifs de croissance du secteur agricole, un projet pilote a été mis en œuvre en sa faveur dans 10 régions au profit de 20000 agriculteurs. Ce projet se caractérise par la complémentarité de ses aspects (vulgarisation, formation, financement, et aménagement foncier) et a contribué à améliorer le taux de couverture du financement des bénéficiaires et les rendre progressivement éligibles au crédit bancaire suite à l'amélioration de la rentabilité de leurs exploitations et l'augmentation de leurs revenus.

Parallèlement, une étude particulière a été engagée en vue d'établir une stratégie de promotion de la petite et moyenne agriculture à caractère économique. Il s'agit des exploitations disposant de potentialités intrinsèques à investir et intégrées dans le circuit du marché. Cette étude a permis d'apprécier l'importance de cette catégorie d'agriculture, de diagnostiquer les principaux problèmes auxquels elle fait face, et dégager des axes de développement de nature à aider ce genre d'exploitations à surmonter les difficultés et contribuer efficacement à l'effort national de développement.

- Les aspects fonciers et les terres domaniales :

La période du X^{ème} Plan a vu la mise en œuvre des mesures arrêtées à la suite de la consultation nationale sur la consolidation de la rentabilité du secteur agricole. Ces mesures se sont orientées autour de trois axes principaux, à savoir, l'apurement des situations foncières anciennes, la clarification de la propriété foncière, et la lutte contre le morcellement, la parcellisation et l'abandon.

La mise en œuvre de plusieurs éléments de ces mesures a permis de résoudre plusieurs aspects relatifs notamment à l'apurement définitif des situations foncières anciennes comme la liquidation de ce qui restait des Habous, et les efforts se poursuivent en matière d'apurement des terres collectives. En ce qui concerne la clarification de la propriété foncière, un programme national spécifique a été mis en place et qui vise à parachever l'immatriculation des terres non encore immatriculées (près de 3 millions d'hectares) sur une période de 15 ans. En plus, le système des «certificats de possession» a été développé, et l'octroi d'un certificat de possession est devenu tributaire d'une opération de mise en valeur de la terre.

Les réformes en matière foncière se sont consolidées notamment à la suite des décisions présidentielles annoncées le 16 avril 2005 et ayant

concerné surtout l'inclusion des opérations d'amélioration foncière d'une manière systématique dans les projets de développement intégré, la consolidation des ressources financières consacrées aux prêts fonciers, ainsi que l'instauration d'un système juridique encourageant l'exploitation en commun des terres agricoles et les baux ruraux à long terme.

Sur un autre plan, la stratégie de restructuration des terres domaniales a bénéficié d'une attention particulière, à travers l'intérêt accru accordé aux aspects relatifs à l'opération de restructuration (respect des programmes d'investissement prévus, amélioration du taux d'encadrement au niveau des fermes, consolidation de l'assistance aux locataires) afin que ces terres contribuent efficacement aux objectifs nationaux, à l'instar du rajeunissement du secteur agricole, la promotion de l'emploi et l'accroissement des exportations.

Les terres domaniales restructurées continuent à bénéficier d'un suivi rapproché à travers l'évaluation périodique de leurs activités en vue de veiller à la bonne exécution des programmes de développement, et identifier les obstacles et les moyens de les dépasser. Dans ce contexte, il est à signaler que les opérations de suivi ont permis de récupérer un certain nombre de fermes louées à des sociétés de mise en valeur et de développement agricole pour non respect des programmes de développement prévus, et de raccourcir la durée du bail pour d'autres fermes qui n'ont pas réalisé la totalité de leurs programmes de mise en valeur.

Dans le cadre de l'élargissement des possibilités d'une meilleure valorisation des terres domaniales, un programme spécial a démarré au cours du X^{ème} Plan. Ce programme se base sur la principe du partenariat entre l'Office des Terres Domaniales et des partenaires nationaux et étrangers pour l'exploitation de certaines fermes dont la production sera destinée essentiellement vers l'exportation.

- Les aléas climatiques :

Partant de l'instabilité des conditions climatiques et leur répercussion directe sur les résultats du secteur agricole, et sur ordre du Président de la République, une étude approfondie sur les changements climatiques a été engagée. Cette étude vise à identifier les risques des changements climatiques sur l'agriculture et les écosystèmes, en vue d'arrêter les éléments d'une stratégie assortie d'un plan d'action portant sur l'adaptation de notre agriculture et de nos écosystèmes à ces changements climatiques à l'horizon 2030. L'objectif essentiel de ce travail est double :

comment se préparer aux aléas climatiques défavorables pour en atténuer les effets plutôt que gérer les conséquences de ces aléas ? et comment pourrait-on tirer profit des conditions climatiques lorsqu'elles sont favorables ?

Parallèlement à cette étude, diverses mesures ont été prises au cours du X^{ème} Plan en vue sauvegarder le troupeau et les plantations arboricoles des effets des conditions climatiques difficiles qu'on vécues certaines régions du Sud du pays. Sur un autre plan, toutes les précautions ont été prises en vue d'assurer une bonne organisation et exécution des campagnes de lutte contre les criquets pèlerins qui ont fait leur apparition dans certaines régions du pays au début de 2004, en coordination avec les pays voisins.

- L'encadrement des secteurs productifs :

Dans le cadre de la politique de développement agricole adoptée au cours du X^{ème} Plan et qui vise à accélérer le rythme de croissance du secteur et sa consolidation à travers la mise en œuvre des stratégies de promotion de la production des différents produits agricoles, et notamment les produits essentiels, une série de mesures ont été prises et ont concerné notamment les aspects suivants :

- la consolidation du suivi des cultures annuelles à travers un encadrement rapproché des agriculteurs, la garantie de la disponibilité des intrants, et la valorisation des conditions climatiques favorables,
- doter l'Office National de l'Huile de la flexibilité nécessaire pour intervenir au niveau du marché national et international de l'huile d'olive à travers la mise en place d'un système d'achat se basant sur un «prix commercial» variable en plus du prix d'intervention garanti annoncé au début de chaque campagne,
- la facilitation de l'intervention des opérateurs privés en matière d'exportation de l'huile d'olive par le remplacement de l'autorisation d'exportation par un cahier des charges, et le déplafonnement du quota de leurs exportations d'huile d'olive en bouteille et/ou biologique dans le cadre du contingent sur l'Union Européenne,
- le parachèvement du cadre réglementaire du secteur de la pêche et l'instauration de nouveaux encouragements pour la promotion du secteur et la garantie d'une exploitation rationnelle des ressources halieutiques, notamment en ce qui concerne le développement de la pêche des poissons bleus et la préparation d'une stratégie pour l'aquaculture. C'est ainsi qu'un nouveau cadre réglementant les ports de pêche a-t-il été publié arrêtant les équipements devant être

disponibles dans chaque port ainsi que les modalités d'exploitation de ces équipements, en plus de l'élargissement du bénéfice de la prime de carburant,

- la mise à jour des stratégies de production de certains produits essentiels sur la base des résultats des cartes agricoles de production en vue d'améliorer la productivité (à travers une meilleure maîtrise des techniques de production) et d'éviter le déséquilibre entre l'offre et la demande au niveau des marchés. Cette mise à jour a concerné notamment la pomme de terre, la filière laitière, et les légumes à feuilles,
- la promulgation de la loi sur l'élevage qui vise à organiser les activités se rapportant au secteur et à clarifier les relations entre les différents intervenants,
- la constitution de stocks de régulation pour les produits essentiels avec la contribution de tous les intervenants dans les opérations d'organisation et de financement. Ces stocks ont concerné notamment la pomme de terre, les œufs, le lait et les viandes.

1.3- La promotion des structures professionnelles :

La profession a bénéficié d'une attention particulière au cours du X^{ème} Plan en vue de consolider davantage sa contribution dans l'effort de développement d'une manière générale, et dans le pilotage des différentes filières agricoles d'une manière particulière. Les efforts se sont concentrés notamment sur l'encadrement et la formation des organisations professionnelles afin de les rendre capables à fournir des services de vulgarisation plus efficaces. Dans ce cadre, il a été procédé à la mise en œuvre d'un projet de formation qui s'articule autour des aspects relatifs à la gestion administrative et financière, ainsi que les activités techniques spécifiques aux coopératives de services agricoles et aux groupements d'intérêt collectif. Pour ce qui est de ces derniers, leur rôle dans le processus de développement s'est consolidé à travers leur contribution effective notamment dans la gestion des périmètres publics irrigués.

La consultation nationale élargie de 2001 sur les organisations professionnelles a abouti à l'identification d'une stratégie spécifique de promotion de ces organisations dont certaines composantes ont déjà été réalisées. Il s'agit, notamment, de :

- la mise à niveau des structures de base en mettant l'accent sur les activités relatives au développement des ressources humaines et surtout la formation des dirigeants et leur encadrement en matière de comptabilité, d'organisation, et de préparation des programmes de développement pour leurs structures. Cette opération a concerné

- la mise à niveau de 30 coopératives, en plus de l'organisation de sessions de formation au profit des directeurs et des membres des conseils d'administration des coopératives,
- l'engagement d'une opération de mise à niveau des coopératives centrales intervenant dans le secteur céréalier et celui des semences à travers des programmes opérationnels en partenariat avec l'Office des Céréales et les autres intervenants dans le secteur. Une étude est actuellement en cours en vue d'étudier d'une manière rapprochée la situation de chaque coopérative centrale sur tous les plans (l'avancement de la mise en oeuvre du plan de mise à niveau interne, l'identification des fonctions des coopératives et leur rôle futur, l'assainissement social, et l'engagement de la préparation d'un programme de restructuration),
 - la préparation d'un plan d'assainissement de la coopérative centrale de motoculture et la programmation de la réalisation d'autres programmes d'assainissement pour la coopérative centrale oléicole et la coopérative centrale d'élevage, en plus d'un audit de gestion pour cette dernière. L'année 2005 a vu l'amendement du décret fixant les statuts types des coopératives centrales dans le domaine agricole,
 - pour ce qui est des groupements interprofessionnels et des centres techniques, il y a lieu de noter la fusion du groupement interprofessionnel des agrumes et celui des dattes en un seul (Groupement Interprofessionnel des Fruits) ainsi que la fusion du groupement interprofessionnel du lait et celui des viandes rouges en un seul (Groupement Interprofessionnel des Viandes Rouges et du Lait).

1.4- La mise à niveau du secteur :

Le programme de mise à niveau du secteur agricole vise à réaliser le saut qualitatif nécessaire au secteur pour qu'il puisse faire face à une plus grande libéralisation du commerce des produits agricoles, conformément aux différents accords conclus par la Tunisie dans ce sens, et ce en mettant l'accent, notamment, sur l'amélioration de la compétitivité du secteur.

Dans ce cadre, le X^{ème} Plan a vu la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration des services d'appui au secteur qui vise à améliorer l'efficacité des services redus par les entreprises privées, professionnelles et publiques au profit des agriculteurs dans tous les domaines. Ce programme a concerné plusieurs aspects dont notamment la consolidation des structures de formation, de vulgarisation et de recherche, l'amélioration du taux d'encadrement des groupements

interprofessionnels par du personnel qualifié pour leur permettre de remplir leurs nouvelles fonctions, afférentes à la diversification et l'amélioration de leurs services et l'acquisition de matériel spécialisé pour les analyses, en plus de la réalisation d'une série d'études en vue d'identifier les moyens de lutte contre les fléaux et les maladies, la promotion du système des statistiques et de l'information agricoles, la réalisation du recensement général de la pêche (une première pour le pays), et une étude sur la typologie des exploitations agricoles afin de mieux connaître les spécificités de nos exploitations.

Pour ce qui est des laboratoires d'analyse des eaux, des sols et des plantes, et dans le but de leur permettre d'effectuer leurs tâches, un programme spécial de mise à niveau leur a été conçu, basé essentiellement sur l'insertion des laboratoires régionaux dans la filière de la recherche appliquée en collaboration avec les pôles régionaux de recherche agricole, sur la consolidation de certains laboratoires en équipements modernes pour faire face à la demande croissante en analyses, en plus de l'harmonisation des procédés et des méthodes d'analyse.

En matière de sécurité des intrants agricoles (semences, plants et produits chimiques), un plan d'opération a été mis en place se basant notamment sur la généralisation du système de certification des semences et plants pour qu'il couvre toutes les espèces et variétés végétales, garantissant ainsi l'obtention de semences et plants sains et à haut potentiel de germination. Dans ce cadre, un programme d'encadrement technique et de formation a été initié au cours du X^{ème} Plan en faveur des techniciens opérants dans le domaine de la protection et du contrôle de la qualité des intrants (semences, plants, quarantaine, analyse des pesticides, protection des plantes, contrôle des intrants), en plus de la mise en place de trois stations spécialisées : la première couvre l'analyse de tous les engrais agricoles, la deuxième est chargée de l'évaluation des variétés végétales en vue de leur inscription et de garantir les droits de l'obteneur, alors que la troisième couvre les aspects relatifs au contrôle des organismes génétiquement modifiés dans les différents intrants (semences, plants et prédateurs biologiques).

Pour leur part, les textes législatifs en vigueur en matière de protection et de contrôle de la qualité des intrants agricoles ont été mis à jour pour être au diapason des évolutions technologiques enregistrées dans le domaine au niveau international. Cette mise à jour a concerné notamment la composition et la méthode de travail de la commission technique des semences, des plants et des obtentions végétales.

Concernant la qualité des produits agricoles, et dans le cadre de la mise en œuvre du programme présidentiel, une étude a été lancée en vue de la mise en place d'un système de qualité pour les produits végétaux, tout en identifiant l'organisme qui sera chargé de la mise en œuvre du programme de travail qui en découlera.

En matière de santé animale, un décret a été publié en 2004 complétant la liste des maladies animales contagieuses pour en tenir compte dans le cadre des mesures sanitaires générales communes de lutte contre les maladies, en ajoutant les maladies des poissons, des crustacés et des mollusques. Pour sa part, la loi sur l'élevage promulguée en octobre 2005 permettra une meilleure maîtrise de la protection sanitaire des troupeaux et la préservation de nos ressources génétiques nationales.

En guise de complément à ces programmes horizontaux de mise à niveau, le X^{ème} Plan a enregistré le démarrage de la préparation d'un plan de mise à niveau des exploitations agricoles en vue de les rendre capables à répondre aux exigences de la rentabilité et des marchés extérieurs agricoles. Ce programme couvrira, dans une première étape, les exploitations agricoles exportatrices ou disposant d'un potentiel d'exportation.

1.5- La promotion des exportations agricoles :

Dans le but de valoriser davantage des produits agricoles et tirer profit des opportunités offertes au niveau des marchés extérieurs, les efforts visant la promotion de nos exportations se sont consolidés. Dans ce cadre, et en plus de l'attention accordée aux aspects relatifs à la sécurité des aliments et à la qualité des produits, les efforts se sont concentrés sur un plus grand intérêt aux aspects relatifs aux procédés modernes d'emballage, de catégorisation et de présentation des produits en fonction de leur qualité, tout en accordant une attention spéciale aux analyses de conformité aux normes et à la mise en place d'un système de qualité des produits agricoles de base.

D'un autre côté, le développement des cultures nouvelles et porteuses s'est poursuivi à travers la mise en place de la réglementation nécessaire ainsi que la mise en œuvre de programmes spéciaux en faveur notamment des cultures biologiques, des plantes aromatiques et médicinales, de la production animale et des produits forestiers.

Afin de permettre au secteur agricole de bénéficier des opportunités offertes par les accords signés par la Tunisie avec ses partenaires, et plus particulièrement l'accord d'association avec l'Union Européenne

(principal partenaire commercial agricole de la Tunisie), la mise en œuvre des mesures destinées à incarner la culture de «produire pour l'exportation» chez les producteurs agricoles s'est poursuivie au cours du X^{ème} Plan, en plus de la garantie des conditions propices à la promotion de la compétitivité des produits agricoles tunisiens et la consolidation de leur place sur les marchés internationaux. C'est ainsi que les efforts se sont concentrés notamment autour de la révision des stratégies de production en vue d'orienter la production vers les créneaux pour lesquels le pays dispose d'avantages compétitifs, la spécialisation de certaines fermes dans des productions adaptées à leurs conditions bioclimatiques (sur la base des résultats des «cartes agricoles régionales» et du programme de restructuration des terres agricoles domaniales), en plus de la consolidation de la capacité des structures professionnelles en matière de conception et de préparation des projets et programmes visant l'amélioration de la production et de la qualité des produits à travers la création d'un «réseau qualité» et la consolidation de la capacité des groupements interprofessionnels et la promotion de leur relation avec les structures de base en vue d'une meilleure intégration au niveau de la commercialisation intérieure et à l'exportation.

Sur un autre plan, une étude particulière a été réalisée pour identifier les raisons de la sous utilisation des opportunités d'exportation de produits agricoles offertes au niveau de l'accord d'association avec l'Union Européenne et proposer un programme d'actions pour promouvoir davantage nos exportations vers le marché européen. Parallèlement, plusieurs autres études ont été réalisées et ont concerné notamment les appellations d'origine contrôlée pour certains produits agricoles.

Ces programmes sont appelés à être consolidés en vue de dynamiser les exportations des produits agricoles surtout après les décisions présidentielles annoncées à l'issue du conseil ministériel du 22 janvier 2005, ainsi que celles déclarées dans le discours présidentiel du 16 avril 2005 à l'occasion de l'ouverture des travaux du treizième congrès de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

Sur cette base, les mesures visant la dynamisation des exportations de produits agricoles s'articulent notamment autour de l'encouragement des opérations d'exportation des produits frais et des produits transformés dans le cadre de contrats de cultures à travers un nouveau partenariat entre les producteurs, les transformateurs et les exportateurs, basée essentiellement sur la confiance, et garantissant un équilibre acceptable entre les différents opérateurs tout en accordant un rôle plus important aux groupements interprofessionnels en matière de dynamisation des

opérations d'exportation, d'identification de nouveaux marchés, de médiatisation de la qualité et des spécificités des produits tunisiens, et en incluant le module de la qualité et de l'exportation comme élément essentiel dans les programmes des différents systèmes de formation.

1.6- Le développement et la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles :

Dans le cadre de la préservation des ressources naturelles, la période du X^{ème} Plan a vu la poursuite de la mise en œuvre des programmes de mobilisation des ressources en eau à travers le parachèvement des différentes composantes de la première stratégie de mobilisation des ressources en eau, et le démarrage de la deuxième stratégie (2002 – 2011) en vue de consolider le stock d'eau disponible et garantir la sécurité en eau pour les générations suivantes, en plus de la consolidation des efforts d'approvisionnement des zones rurales en eau potable. Parallèlement, les efforts ont aussi porté sur l'élargissement de l'assiette foncière irriguée et la poursuite de l'installation des équipements permettant la réalisation de l'économie d'eau, ainsi que la réhabilitation et la modernisation des périmètres irrigués anciens. Une attention particulièrement fut aussi accordée à la promotion des ressources hydrauliques non conventionnelles à l'instar des eaux usées traitées, la désalinisation des eaux saumâtres et l'alimentation des nappes. D'un autre côté, les opérations de protection des terres agricoles contre l'érosion et la désertification se sont poursuivies, ainsi que celles d'afforestation et de développement des forêts.

En matière de consolidation de la préservation des ressources naturelles, la Tunisie a signé le protocole international relatif aux ressources génétiques végétales. De plus, les procédures d'exploitation et de protection de la faune et de la flore ont été révisées à travers l'introduction de la possibilité d'octroi d'autorisations et de concessions pour le développement des forêts et des parcours, et l'encouragement des groupements de développement forestier à réaliser des projets dans ce sens, en plus de l'instauration d'une nouvelle approche en matière de chasse, basée sur la réalisation de l'équilibre entre la faune, le couvert végétal et les activités humaines.

2- Les résultats quantitatifs :

Après les conditions climatiques plutôt défavorables de la première année du X^{ème} Plan au cours de laquelle les précipitations étaient médiocres par rapport à la normale, la situation s'est nettement améliorée par la suite et a concerné pratiquement toutes les régions du pays, à quelques exceptions près. Les différentes mesures prises pour garantir une bonne valorisation

des conditions climatiques favorables ont permis de réaliser de bons résultats dans l'ensemble : la valeur ajoutée du secteur s'est accru de 2.6 % par an en moyenne pour toute la période du X^{ème} Plan aux prix constants de 1990 contre une prévision de 3.5 % et une réalisation de 2.6 % au cours du IX^{ème} Plan.

2.1- La production :

Le X^{ème} Plan a assigné au secteur agricole un taux de croissance annuel moyen de 3.7 % pour la production et de 3.5 % pour la valeur ajoutée par rapport à l'année de base (2001) dont les résultats étaient nettement au dessus de la normale.

Compte tenu de conditions climatiques supérieures à la normale pour les quatre dernières années du X^{ème} Plan, la production des différentes activités agricoles s'est accrue, et notamment les cultures pluviales dont certaines ont atteint des niveaux élevés à l'instar des céréales et de l'huile d'olive. Sur cette base, la valeur annuelle moyenne de la production agricole exprimée aux prix constants de 1990 s'est située à 2938 MD, et celle de la valeur ajoutée à 2423 MD, ce qui correspond à 97 % des prévisions du X^{ème} Plan, ce qui s'est traduit par un taux de croissance annuel moyen de 2.6 % aussi bien pour la production que pour la valeur ajoutée.

Le tableau suivant retrace les réalisations du X^{ème} Plan par rapport aux prévisions, ainsi que les taux de réalisation.

Evolution de la production annuelle moyenne au cours du X^{ème} Plan (en milliers de tonnes)

Produits	Prévisions	Réalisations	Taux de réal.
Céréales	1470	1895	129 %
Olives à huile	880	722	82 %
Agrumes	258	235.6	91 %
Dattes	114.6	118	103 %
Pomme de terre	344	335	97 %
Tomates	850	895	105 %
Viande bovine (vif)	112.7	95.1	84 %
Viande ovine (vif)	117	104.7	89 %
Viande de volaille (vif)	127.6	125.8	99 %
Viande de dinde (vif)	34	35.5	104 %
Œufs (millions)	1529.4	1447	95 %
Lait	1057	918	87 %
Produits de la mer	113.6	104	92 %

2.2- La balance commerciale alimentaire :

Les résultats enregistrés au niveau de la production agricole se sont répercutés sur les performances de la balance commerciale alimentaire qui est parvenu à atteindre un taux de couverture annuel moyen de 94 % contre une prévision de 90 % seulement, soit un taux de réalisation de 104 %.

Cette performance a été atteinte malgré le dépassement enregistré au niveau des importations alimentaires (141 %), et ce grâce à l'essor des exportations alimentaires traditionnelles (huile d'olive, dattes, produits de la mer), et l'émergence de nouveaux produits à l'exportation, à l'instar des fruits et des légumes frais, et aux préparations alimentaires diverses.

Le dépassement des importations alimentaires est tributaire notamment des importations de céréales qui ont atteint 24.9 millions de quintaux contre une prévision de 22.4 millions de quintaux suite au très faible niveau de production de 2002, en plus du niveau élevé des importations d'huiles de graines (284.7 mille tonnes contre une prévision de 174 mille tonnes), de sucre (342 mille tonnes contre 268 mille tonnes), en plus du renchérissement des prix à l'importation de ces produits.

Pour ce qui est des exportations alimentaires, elles ont dépassé les prévisions pour la plupart des produits concernés :

- pour l'huile d'olive, la valeur des exportations a atteint 165 % des prévisions malgré le très faible niveau de production de 2002 et 2003 (30000 et 72000 tonnes respectivement). Le bon niveau des exportations est attribuable aux exportations de 2004 (211200 tonnes et 708 MD) et de 2006 (167700 tonnes et 829 MD) grâce à une bonne production nationale et des prix à l'exportation intéressants,
- les produits de la mer : le taux de réalisation a atteint 134 % des prévisions suite à l'évolution remarquable des exportations de poissons frais et vivants, en plus des exportations des crustacés et des mollusques et l'amélioration des niveaux des prix à l'exportation (la moyenne annuelle des exportations des produits de la mer a atteint 17700 tonnes et 172 MD),
- les exportations de dattes : les rentrées en devises ont atteint 147 % des prévisions (augmentation des quantités exportées et des prix à l'exportation),
- les préparations de céréales avec un taux de réalisation de 151 %,
- les exportations de fruits et de légumes frais avec un taux de réalisation de 139 %.

Contrairement, les exportations d'agrumes ont été en deçà des prévisions (82 % en terme de valeur et 48 % seulement en terme de quantité) ainsi que celles de la farine de céréales (532 % en terme de valeur et 35 % en terme de quantité).

Moyenne annuelle des exportations et importations des principaux produits alimentaires
(Q en 1.000 tonnes, V en MD)

	Prévisions		Réalizations		Taux réal.	
	Q	V	Q	V	Q	V
Exportations		701		1032		147
- Huile d'olive	115	265	110.1	437	93	165
- Produits de la mer	16	128	17.7	172	111	134
- Dattes	32	75	41.4	109	129	145
- Agrumes	39.8	17	19.2	14	48	82
- Prép. céréales	30	40	62.1	59	207	148
- Prép. fruits et lég.	32	37	27.6	39	86	105
- Farine de céréales	32	37	27.6	39	86	105
Importations		779		1097		141
- Céréales	2236	412	2497.4	502	112	122
- Huiles de graines	174	96	284.7	217	164	226
- Pomme de terre	20.2	10	38.6	23	191	230
- Sucre	268	79	342.3	123	128	156

2.3- Les investissements :

Le total des investissements agricoles a atteint au cours de la période du X^{ème} Plan le volume de 4170 MD pour des prévisions de 4850 MD, soit un taux de réalisation de 86 %.

Prévisions et réalisations des investissements agricoles
(en millions de Dinars courants)

Activités	Prévisions	Réalisations	Taux réal.
Hydraulique agricole	1856.2	1698.2	91.5 %
Elevage	651.7	515.2	79 %
Pêche	181.6	267.4	147.2 %
Matériel agricole	512.0	367.7	71.8 %
Etudes, recherche, vulgarisation	66.0	78.5	118.9 %
Forêts	339.8	264.2	77.8 %
Conservation des eaux et du sol	263.2	272.9	103.7 %
Développement agricole intégré	-	50	-
Divers	179.7	124.4	69.2 %
T O T A L	4850	4170	86 %

Il est à noter que le rythme des investissements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche a enregistré un ralentissement au début du X^{ème} Plan suite aux conséquences de la sécheresse qu'a connue le secteur à la fin du IX^{ème} Plan et au cours de la première année du X^{ème} Plan ce qui a réduit la capacité de financement des agriculteurs. Ce rythme s'est amélioré par la suite, et une nouvelle dynamique a été enregistrée à partir de l'année 2004 suite aux bons résultats de la production agricole.

**Répartition des investissements du X^{ème} Plan entre les opérateurs
(en millions de Dinars courants)**

Opérateurs	Prévisions	Réalisations	Taux de réal.
Secteur public	2200	1976	89.8 %
Secteur privé	2650	2194	82.8 %
T O T A L	4850	4170	86 %

Les investissements du secteur public ont été réalisés à hauteur de près de 90 % des prévisions suite à l'avancement de plusieurs projets notamment dans le secteur de l'élevage (118 % de réalisation), de la pêche (148 %) et de la conservation des eaux et du sol (104 %), alors que pour le secteur de l'hydraulique agricole, les réalisations n'ont porté que sur 84 % des prévisions, et celles du secteur des forêts se sont limitées à 75 % des prévisions.

Pour ce qui est des opérateurs privés, leurs investissements ont représenté près de 83 % des prévisions, avec une répartition inégale entre les activités. C'est ainsi que les réalisations dans le domaine de l'hydraulique agricole et celui de la pêche ont dépassé les prévisions (105 % et 147 % respectivement), et ont été proches des prévisions pour les travaux forestiers et de conservation des eaux et du sol. Les activités qui ont enregistré les taux de réalisation les plus faibles sont l'élevage, la mécanisation agricole et l'arboriculture (respectivement 72 %, 71 % et 65%) et ce à cause des répercussions de la période de sécheresse. De ce fait, la contribution du secteur privé dans les investissements totaux de l'agriculture s'est limitée à 52.6 % pour une prévision de 55 %.

En ce qui concerne le financement des investissements agricoles privés, la contribution du budget de l'Etat (subvention à l'investissement) a dépassé les prévisions, l'autofinancement des agriculteurs s'est situé à hauteur de 86 % des prévisions, alors que la contribution du secteur bancaire s'est limitée à 66% seulement des prévisions.

**Structure de financement des investissements agricoles privés
(en millions de Dinars courants)**

Source de financement	Prévisions	Réalisations	Taux de réal.
Budget de l'Etat	400	417	104 %
Crédits bancaires	795	523	66 %
Autofinancement	1455	1254	86 %
T O T A L	2650	2194	82.8 %

2.4- Les ressources naturelles :

2.4.1- L'eau :

La mise en œuvre des différentes composantes de la première stratégie nationale de l'eau s'est poursuivie au cours du X^{ème} Plan, ainsi que le démarrage de la stratégie complémentaire relative à la mobilisation et à la rationalisation de leur gestion. Dans ce cadre, les réalisations ont porté notamment sur :

- Les grands barrages :

La période du X^{ème} Plan a vu l'achèvement de la construction de 6 barrages (Remil, B'rek, H'ma, Abid, Zarga et Sfissifa) qui ont permis d'augmenter la capacité de rétention de 56 millions de m³ par an. Simultanément, on a enregistré le démarrage de la réalisation de 9 autres barrages restants de la première stratégie (El Kebir, Moula, Harka, Ziatine, Gamgoum, Tine, Douimiss, Melah et Mellila) en plus de deux autres barrages de la stratégie complémentaire (Serrat au Kef et Kébir à Gafsa).

En ce qui concerne les ouvrages de transfert de l'eau, la période du X^{ème} Plan a vu le démarrage des travaux de triplement de la conduite Sejnane – Joumine – Medjerdah, ainsi que les ouvrages de transfert des eaux des barrages de Zarga, El Kebir et Moula vers Sidi Barrak, en plus des travaux de connexion des barrages de Ziatine et Harka avec le barrage de Sejnane.

Les barrages collinaires :

63 barrages collinaires ont été achevés au cours de la période du X^{ème} Plan avec une capacité totale de 62 millions de m³, alors que les travaux se poursuivent pour un autre barrage collinaire, ce qui permettra d'achever définitivement tous les barrages programmés dans la première stratégie.

Les forages profonds :

281 forages de reconnaissance, 462 forages de contrôle et 540 forages d'exploitation ont été réalisés au cours de la période du X^{ème} Plan, soit

des taux de réalisation respectifs de 140 %, 185 % et 174 % par rapport aux prévisions.

L'alimentation artificielle des nappes :

Dans le cadre de l'exploitation intégrée des ressources en eau, et dans le but de valoriser l'utilisation des eaux de surface au cours des périodes à forte pluviométrie, il a été procédé à la recharge de près de 198 millions de m³. Cette opération a permis d'améliorer le niveau de plusieurs nappes ainsi que la qualité des eaux.

La mobilisation :

Les ressources hydrauliques disponibles sont estimées à 4840 millions de m³ par an, dont 2700 millions de m³ d'eaux de surface et 2140 millions de m³ d'eaux souterraines. Au terme du X^{ème} Plan, 1900 millions de m³ d'eaux de surface et autant d'eaux souterraines ont été mobilisées, soit un total de 3800 millions m³, représentant 83 % du total des eaux mobilisables estimées à 4600 millions de m³ par an.

L'eau potable :

Les eaux mobilisées ont contribué à garantir un approvisionnement en eau potable dans des conditions normales. L'attention consacrée à l'eau potable s'est consolidée au cours du X^{ème} Plan et notamment dans les zones rurales où le taux de desserte a atteint 91 % à la fin du plan (2006) contre 81 % seulement au démarrage (2002), ce qui correspond à un dépassement de 1 point par rapport aux prévisions du X^{ème} Plan.

La création et l'exploitation des périmètres irrigués :

Une série de projets d'irrigation ont été réalisés au cours de la période du X^{ème} Plan permettant la création de 25 mille hectares de périmètres irrigués, la plupart autour des grands barrages. Parallèlement, 5 mille hectares de périmètres irrigués ont été créés à partir des eaux des forages profonds, 1700 hectares à partir des barrages collinaires, et 2800 hectares à partir des eaux usées traitées. Sur cette base, la superficie irrigable a atteint 400 mille hectares à la fin du X^{ème} Plan, soit 8 % de la superficie agricole utile.

L'opération d'installation des équipements permettant l'économie de l'eau s'est poursuivie au cours du X^{ème} Plan à un rythme soutenu, ayant permis d'équiper 67 mille hectares supplémentaires pour atteindre une superficie totale de 310 mille hectares disposant d'équipements d'économie d'eau d'irrigation, soit 78 % du total de la superficie irrigable.

Parallèlement, la période du X^{ème} Plan a vu l'achèvement de la première phase du projet d'économie d'eau au Centre sur une superficie de 8 mille hectares, ainsi que la première phase du projet d'amélioration de la gestion des oasis sur une superficie de 14 mille hectares.

La tarification de l'eau :

Les études relatives à la tarification de l'eau d'irrigation ont été démarrées au cours du X^{ème} Plan et concernent certains gouvernorats (Ariana, Bizerte, Manouba, Ben Arous, Kairouan, Béja, Jendouba et Siliana) où les commissariats régionaux au développement agricole continuent encore à assurer la gestion directe des équipements d'irrigation. Ces études permettront de tracer les grandes lignes de la politique de tarification de l'eau d'irrigation au niveau de chaque gouvernorat.

Simultanément, l'opération de transfert de la responsabilité de gestion directe des projets hydrauliques aux groupements d'intérêt collectif (dont le nombre dépasse maintenant 2850 groupements, avec 1600 groupements gérant les projets d'alimentation en eau potable et 1250 gérant les projets d'irrigation) s'est poursuivie au cours du X^{ème} Plan. Actuellement, les groupements assurent la gestion de 200 mille hectares de périmètres publics irrigués sur un total de 227 mille hectares exploités de manière collective.

2.4.2- La conservation des eaux et du sol :

Les opérations de conservation des eaux et du sol au cours du X^{ème} Plan ont concerné notamment :

- l'aménagement des bassins versants sur une superficie de 299 mille hectares (120 % des prévisions) avec la participation des entreprises privées pour la plus grande partie de ces travaux,
- l'entretien et la maintenance de 106 mille hectares de travaux réalisés contre des prévisions de 250 mille hectares, soit un taux de réalisation de 42 % seulement à cause du faible engagement des privés à réaliser ce genre de travaux,
- l'aménagement de 1072 hectares de terres céréalières par les «techniques douces» contre des prévisions de 20 mille hectares (5 % de taux de réalisation),
- la création de 80 lacs collinaires sur un total de 200 lacs programmés (40 % de taux de réalisation),
- la création de 1308 ouvrages d'alimentation des nappes et d'épandage des eaux de crues contre des prévisions de 1265 ouvrages (taux de réalisation de 103 %).

2.4.3- L'afforestation, les plantations pastorales et l'aménagement des parcours :

La stratégie de développement forestier s'est poursuivie au cours du X^{ème} Plan. Elle vise la préservation des forêts naturelles, le développement des plantations forestières dans le domaine forestier public et chez les privés, le développement des parcours et la protection des terres menacées d'érosion, d'ensablement et de désertification. Les réalisations ont porté notamment sur :

- des plantations forestières sur une superficie de 32 mille hectares, dont 22 sur le domaine forestier public et 10 mille hectares chez les privés,
- des plantations pastorales sur une superficie de 48500 hectares (contre des prévisions de 57400) avec 11800 hectares dans le domaine public, 31600 hectares chez les privés et 5100 hectares sur les terres collectives,
- des plantations de cactus inerme sur 46500 hectares dont 2500 hectares dans le domaine public, 39 mille hectares chez les privés et 5 mille hectares sur les terres collectives,
- l'aménagement des parcours sur une superficie de 98600 hectares (contre des prévisions de 95700 hectares) répartis entre 51 mille hectares de parcours collectifs et 47600 hectares de parcours privés. Le taux de réalisation est considéré important grâce aux mesures compensatoires mises en place au profit des propriétaires des terres collectives,
- la lutte contre l'ensablement par la création de 2333 km et le rehaussement de 4746 km de tabias, soit des taux de réalisation respectifs de 117 % et 119 %.

III- ENSEIGNEMENTS A TIRER :

Les réalisations du X^{ème} Plan dans le domaine agricole démontrent que le secteur continue à assumer un rôle de premier ordre dans le processus de développement économique et social du pays à travers sa contribution à hauteur de 12.6 % dans le produit intérieur brut, de 9.6 % dans les exportations, 10.1 % dans les investissements et 16 % dans l'emploi.

Le secteur agricole est parvenu à réaliser des performances proches des prévisions du X^{ème} Plan grâce à l'attention dont il a bénéficiée, que se soit à travers la poursuite de l'élan des réformes, ou les différentes mesures conjoncturelles prises pour valoriser au mieux les conditions climatiques favorables ayant caractérisé la plupart des campagnes agricoles, ou encore en assistant les agriculteurs suite au faible résultat de l'année 2002.

Dans le même ordre d'idées, la réaction positive des agriculteurs vis-à-vis des mesures prises en faveur du secteur a contribué à la réalisation d'un taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée du secteur de 2.6 % (ce qui constitue une performance par rapport au taux annuel moyen de croissance mondiale de l'agriculture, même si les prévisions tablaient sur une croissance de 3.5 %). Cette croissance s'est répercutée favorablement sur les résultats de la balance commerciale alimentaire qui est parvenue à atteindre un taux de couverture des importations par les exportations de 94 % par an en moyenne contre une prévision de 90 %, et une réalisation de 81 % seulement au cours du IX^{ème} Plan.

Les différents secteurs de production agricoles sont parvenus à réaliser des niveaux de production appréciables qui ont dépassé ou étaient très proches des prévisions du plan, à l'instar des céréales dont la production annuelle moyenne a atteint 19 millions de quintaux pour une prévision de 14.7 millions de quintaux, de l'huile d'olive (144 mille tonnes réalisés contre une prévision de 160 mille tonnes), des différents légumes et fruits, ainsi que les produits de la mer. Pour ce qui est du secteur de l'élevage, les réalisations étaient relativement en deçà des prévisions du fait que le secteur a continué à subir les effets de la sécheresse prolongée, mais il a donné des signes de redressement à partir de la deuxième moitié du X^{ème} Plan suite à la stratégie spéciale mise en place.

Sur la base de ces données, l'approvisionnement des marchés en produits agricoles s'est déroulé dans des conditions normales globalement, parallèlement à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de régulation des marchés à travers la constitution des stocks régulateurs.

Malgré ces résultats positifs qui démontrent la capacité du secteur à répondre aux exigences de la stratégie de développement, les défis futurs auxquels il est appelé à faire face (que ce soit au niveau international avec le courant de libéralisation des marchés des produits agricoles, ou au niveau national pour être au diapason avec l'évolution des habitudes alimentaires du tunisien) appellent à la poursuite des efforts à différents niveaux dont notamment :

- en matière de ressources naturelles, et en plus de la poursuite des efforts de mobilisation des ressources en eau et de rationalisation de leur utilisation, les efforts doivent s'orienter davantage vers la maintenance des ouvrages. De même, les travaux de conservation des eaux et du sol ainsi que ceux de développement des forêts et des parcours doivent être renforcés notamment à la lumière des taux de réalisation relativement faibles du X^{ème} Plan, d'autant plus que les terres agricoles menacées d'érosion sont estimées à près de

- 3 millions d'hectares, dont 1 million d'hectares nécessitent une intervention urgente,
- pour ce qui est de la production agricole, les aspects relatifs à l'amélioration de la productivité, à la maîtrise des coûts de production et à la rationalisation de l'utilisation des intrants constituent les priorités sur lesquelles il va falloir travailler pour consolider la compétitivité de nos produits et leur place dans les marchés internationaux. Parallèlement, la diversification de la production agricole sur la base des potentialités de chaque région et conformément aux résultats de l'étude sur les cartes agricoles régionales constitue un autre axe sur lequel il va falloir concentrer les efforts, tout en améliorant les conditions dans lesquelles les opérateurs agissent (recherche agricole, vulgarisation, projets novateurs,...),
 - concernant «l'après-production», le champ reste encore très vaste pour valoriser davantage les produits agricoles à travers l'amélioration de la qualité, l'intérêt à accorder aux aspects relatifs aux signes de qualité, de traçabilité, de respect des normes et des exigences des marchés extérieurs. Ceci nécessite l'accélération du rythme de mise à niveau des unités de transformation des produits agricoles et la concentration des efforts sur la transformation, le stockage, le marketing et la distribution des produits agricoles, ce qui nécessite une plus grande coordination entre les différents intervenants dans les filières agro-alimentaires,
 - s'agissant de la structure des exploitations agricoles, et en plus de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de restructuration des terres agricoles domaniales, il y a lieu de mettre en œuvre les réformes relatives notamment à l'apurement des terres collectives, à la clarification de la propriété foncière, à l'immatriculation de ce qui reste des terres, à la promotion du système des «certificats de possession», ainsi que l'inclusion d'une manière automatique des opérations de structuration foncière dans les projets de développement agricole intégrés,
 - pour ce qui est des exploitants agricoles, les résultats de la dernière enquête sur la structure des exploitations agricoles indiquent que le taux des exploitants âgés de plus de 60 ans est passé de 21 % en 1962 à 37 % en 1995, puis à 43 % en 2005, ce qui doit interpeller à approfondir la réflexion sur les moyens de rajeunir l'agriculture tunisienne et identifier les modalités pratiques pour le faire, en plus de la consolidation de l'outil des «prêts fonciers» pour qu'il soit plus efficient,
 - le financement de l'activité agricole continue à être basé essentiellement sur l'autofinancement (56 %), le budget de l'Etat

contribue à hauteur de 19 % à travers notamment les primes d'investissements, alors que les crédits bancaires ne représentent que 25 %. La même remarque s'applique aux crédits de campagne du fait que le nombre d'exploitants agricoles qui en bénéficient reste très limité. Cette situation appelle à identifier les moyens de nature à lever les contraintes qui empêchent le secteur bancaire d'intervenir davantage dans le financement des activités agricoles, et à consolider le rôle du crédit agricole dans le processus de développement et son adaptation aux particularités et à la typologie des exploitations agricoles. Parallèlement, les encouragements de l'Etat visant la promotion des investissements agricoles devront être révisés dans le sens de les adapter aux mutations que connaît le secteur agricole,

- les organisations professionnelles assurent un rôle d'encadrement important et constituent une base à tout effort de structuration de la profession. L'enquête sur les structures des exploitations agricoles de 2005 a dégagé que 87 % des exploitations agricoles disposent d'une superficie agricole inférieure à 20 hectares. Ceci rend la structuration des exploitants dans le cadre de structures professionnelles de base un impératif, en plus de la consolidation du rôle des groupements interprofessionnels dans une vision de redistribution des rôles entre les différents intervenants,
- enfin, il est utile de rappeler que les résultats du secteur agricole restent largement tributaires des aléas climatiques du fait que 92 % des terres agricoles sont sous régime pluvial, ce qui appelle à l'identification des moyens d'adaptation avec ces phénomènes climatiques instables afin d'en atténuer les impacts négatifs.

CHAPITRE DEUXIEME

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU COURS DU XI^{ème} PLAN (2007 -2011)

Au cours de la dernière décennie, le secteur agricole est parvenu à réaliser d'importants résultats, prouvant sa capacité à relever les défis. La prochaine étape nécessite davantage d'efforts en vue d'une meilleure exploitation des capacités réelles du secteur, ce qui permettra un meilleur équilibre de la production et améliorera la performance de l'agriculture à tous les niveaux, surtout à la lumière de l'émergence de nouveaux défis issus des mutations nationales et internationales de l'environnement général du secteur et dont il va falloir tenir compte.

Sur le plan international, la libéralisation du commerce des produits agricoles (que ce soit au niveau bilatéral avec l'Union Européenne ou au niveau multilatéral dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce) constituera le principal défi de la prochaine décennie du fait des retombés de cette libéralisation sur la concurrence au niveau des marchés. Le secteur agricole est ainsi appelé à s'adapter à cette libéralisation en approfondissant davantage les réformes et en structurant la production agricole sur la base des avantages comparatifs.

Sur le plan national, les forçages attendus au niveau des ressources naturelles (et notamment les ressources hydrauliques) constituent le principal défi, d'autant plus que le secteur est appelé à consolider la sécurité alimentaire du pays et faire face aux mutations qualitatives que connaît la demande en aliments en diversifiant davantage la production et en l'adaptant aux exigences des marchés.

Sur un autre plan, l'évolution du nombre des exploitations agricoles qui a atteint, selon la dernière enquête (2004 – 2005) le nombre de 516 mille exploitations contre 471 mille en 1994 prouve l'attachement du tunisien à la terre agricole et à l'exploitation agricole, mais pose aussi le problème de la réduction de la taille moyenne des exploitations et son éparpillement, avec tout ce qui s'en suit de problématiques au niveau de la rentabilité économique, surtout que 87 % des exploitations disposent d'une taille moyenne inférieure à 20 hectares.

Par ailleurs, le rythme de croissance de la production et sa capacité intrinsèque à une meilleure exploitation des capacités ainsi que la mise à profit des techniques de production et de l'économie du savoir exigent la diversification des débouchés devant la production agricole (commercialisation en frais, stockage, transformation, exportation) en plus des exigences au niveau de la qualité, du respect des normes et de la sécurité des aliments.

Sur cette base, les défis futurs appellent à plus d'efforts en vue d'élever le niveau de la compétitivité et d'atteindre de meilleurs rendements et garantir la pérennisation de l'activité agricole en vue de consolider la sécurité alimentaire et de promouvoir les exportations, et donc d'améliorer le revenu des producteurs agricoles. C'est ainsi que les orientations pour la prochaine décennie et la période du XI^{ème} Plan se baseront sur deux axes fondamentaux. Le premier axe vise à faire du secteur agricole un secteur qui répond aux exigences de l'efficacité économique à travers la promotion de l'exploitation agricole, l'amélioration de sa performance, et le développement de la compétitivité des produits agricoles surtout à la lumière de la libéralisation des marchés et leur mondialisation et la nécessité de promouvoir les exportations agricoles. Le deuxième axe concerne les constantes de la politique de développement agricole en Tunisie : la pérennisation de l'activité agricole à travers la mobilisation et la bonne exploitation des ressources naturelles et la consolidation de la sécurité alimentaire du pays.

Compte tenu de ce qui précède, la politique de développement agricole pour la décennie 2007 – 2016 et la période du XI^{ème} Plan sera basée sur les quatre piliers suivants :

- l'amélioration de la compétitivité du secteur,
- la promotion des exportations en tant que moteur de la croissance,
- la promotion des ressources naturelles en tant que base fondamentale d'un développement agricole durable,
- et la consolidation de la sécurité alimentaire en tant que vecteur de souveraineté nationale.

1- L'amélioration de la compétitivité du secteur :

L'environnement général du secteur agricole se caractérise par une plus grande libéralisation des marchés des produits agricoles, que se soit au niveau bilatéral ou multilatéral, ce qui engendre une concurrence plus vive sur les marchés internationaux et même sur le marché local. Parallèlement, les ressources naturelles limitées et les mutations que connaît la société tunisienne nécessitent l'adoption d'une vision

garantissant une allocation optimale des différentes ressources basée sur le principe du développement durable.

Ainsi, l'amélioration de la compétitivité du secteur sera parmi les priorités de la politique de développement agricole au cours de la prochaine décennie. Cette amélioration de la compétitivité sera assurée à travers le développement de la productivité des différents facteurs de production et en basant davantage les activités agricoles sur le principe de la rentabilité économique, favorisant ainsi l'augmentation de la contribution du secteur dans l'effort national de développement. Ceci nécessite l'adoption d'une politique qui permette d'apporter les solutions adéquates aux problématiques structurelles du secteur, et notamment celles relatives au foncier, au financement, et aux pressions exercées sur les ressources naturelles. La prochaine étape exige aussi une bonne préparation à la libéralisation du commerce des produits agricoles et la préservation de l'équilibre des filières agricoles.

1.1- L'accélération du rythme de la croissance :

Compte tenu des défis de la prochaine étape, le secteur agricole est appelé à consolider son rôle dans le processus national de développement en accélérant son rythme de croissance à travers la mise en œuvre de programmes et stratégies visant la promotion du secteur, l'intensification de la production et l'amélioration de la valeur ajoutée, et l'augmentation du taux d'intégration d'autres secteurs à l'instar de l'agro-alimentaire et des services. En même temps, une attention particulière sera accordée aux services à haut degré de savoir ainsi qu'aux nouveaux intrants générateurs de rendements meilleurs.

Sur cette base, les orientations pour la prochaine décennie se basent notamment sur la consolidation des activités les plus efficaces, les plus valorisantes des ressources utilisées et à haut rendement, la dynamisation de l'activité agricole notamment dans le milieu rural, en plus de l'amélioration des conditions du travail agricole et la consolidation de l'apport des diplômés afin d'élever le niveau de la rentabilité de la main d'œuvre employée dans le secteur, et donc le revenu agricole. Ainsi, la réalisation des objectifs assignés exige l'accélération du rythme de croissance du secteur pour qu'il atteigne 3.5 % en moyenne par an au cours de la période du XI^{ème} Plan contre 2.6 % réalisés au cours du X^{ème} Plan.

1.2- Une structuration moderne du secteur agricole :

1.2.1- Les aspects fonciers et les terres domaniales agricoles :

Les aspects fonciers constituent un élément fondamental dans le processus de développement agricole du fait que l'assainissement et la clarification de la situation foncière des terres agricoles leur octroie une valeur ajoutée supplémentaire et leur permet de jouer un rôle économique important, en plus de leur rôle dans l'intensification de la production surtout dans les périmètres irrigués qui sont appelés à contribuer à concurrence de 50 % dans le volume total de la production agricole vers 2009.

En dépit des réformes et des mesures prises pour améliorer la situation foncière des terres agricoles et préserver ces dernières du morcellement, du parcellement et de l'abandon, de nouveaux problèmes sont apparus à l'instar de la spéculation, du changement de la vocation des terres, ou de son exploitation de manière sporadique selon le besoin. Dans ce cadre, les orientations futures mettent l'accent sur la nécessité de poursuivre les actions visant à améliorer la situation foncière des terres agricoles et de garantir leur bonne allocation, et à préserver l'assiette foncière contre le morcellement, la parcellisation, l'abandon et l'extension urbaine non contrôlée.

Sur cette base, la décennie prochaine verra la délimitation précise des terres agricoles, la mise à jour des cartes de protection de ces terres, la lutte contre l'usage des terres agricoles pour des objectifs autres qu'agricoles, et l'orientation vers l'instauration d'une taxe sur le changement de la vocation de ces terres. Parallèlement, les efforts seront consolidés en matière de lutte contre le morcellement et le parcellement en axant les programmes d'intervention de l'Agence Foncière Agricole sur les terres irriguées privées ainsi que sur les terres conduites en sec et disposant d'un important potentiel de production en généralisant les interventions foncières dans ces terres, en plus de la poursuite de l'intégration des opérations d'aménagement foncier d'une manière automatique dans les projets de développement agricole intégrés.

Compte tenu de la complexité des procédures de preuve de la propriété et d'émission des titres fonciers, et après avoir introduit la solution alternative en accordant une valeur juridique aux certificats de possession, les efforts seront orientés vers l'assouplissement des procédures et le rapprochement des services des agriculteurs. Dans ce contexte, l'instauration d'un « guichet unique des affaires foncières » au niveau de chaque gouvernorat constituera un outil supplémentaire au service des producteurs et des promoteurs.

En ce qui concerne l'indivision, elle sera traitée à travers l'encouragement à la création de sociétés d'exploitation agricoles en commun, ce qui permettra de favoriser « l'indivision positive » qui préservera l'unicité foncière des exploitations agricoles et consolidera sa productivité.

Pour ces qui est des terres agricoles domaniales, et dans le cadre des efforts visant à améliorer davantage leur rendement et leur mode de gestion, la restructuration de ces terres se basera sur des outils qui garantiront la pérennité et l'efficacité de la gestion des terres déjà restructurées, tout en fixant des modalités diverses d'exploitation des terres domaniales sur la base du partenariat entre l'Office des Terres Domaniales et ses partenaires investisseurs, nationaux et étrangers. L'exploitation rationnelle des terres domaniales, restructurées ou non, nécessite plus de suivi et d'évaluation en vue d'atteindre le niveau optimum d'exploitation à travers des indicateurs pertinents.

1.2.2- L'investissement et le crédit :

Le Code d'Incitation aux Investissements est considéré comme un des principaux outils de promotion des investissements agricoles privés. Ce code a fait l'objet de plusieurs mises à jour afin de l'adapter aux particularités et aux besoins spécifiques des activités agricoles. Le saut qualitatif que le secteur agricole est appelé à réaliser exige l'accélération de la mise en œuvre des incitations en vue d'encourager les promoteurs agricoles à mettre à niveau leurs exploitations à travers des investissements immatériels qui contribueront à améliorer les performances de ces exploitations à tous les niveaux, et notamment au niveau de la qualité, de la compétitivité, et du respect des normes.

Dans le cadre de la promotion de l'investissement et du financement des activités agricoles sous toutes leurs formes, les efforts visant une meilleure adaptation des incitations aux objectifs du secteur seront consolidés, en plus de l'encouragement des investissements dans les secteurs porteurs et dans les services liés à l'agriculture, ce qui contribuera à renforcer les potentialités du secteur en attirant davantage de promoteurs, notamment ceux détenteurs de diplômes. Les opportunités réelles que décèle le secteur agricole en matière de nouveaux créneaux pourraient être mises en exergue en engageant des opérations pilotes au niveau des terres agricoles domaniales et des institutions d'encadrement, en plus de la consolidation des ressources financières destinées à soutenir les crédits fonciers afin de permettre aux jeunes agriculteurs et aux diplômés d'engager leurs propres projets. Ces efforts devraient aboutir à

améliorer le taux de participation des opérateurs privés dans l'effort d'investissement en le portant à 58 % du volume total des investissements du secteur au cours du XI^{ème} Plan contre 52.6 % au cours du X^{ème} Plan.

En vu de consolider davantage le cadre général de l'investissement agricole privé, et compte tenu du fait que, jusqu'à présent, les outils d'encouragement se sont limités aux primes d'investissements ainsi qu'aux incitations fiscales, les efforts seront orientés vers un nouveau outil d'encadrement et de soutien de l'exploitation agricole à travers des «centres de gestion». Ces centres contribueront à l'amélioration des résultats d'exploitation en apportant les correctifs nécessaires aux choix au niveau de l'exploitation agricole, et en la dotant du soutien et de l'encadrement nécessaires en cas de problèmes. Sur un autre plan, les cartes agricoles régionales constitueront aussi une base importante de données sur les potentialités naturelles et économiques des exploitations agricoles et permettront d'orienter les investissements vers les activités les plus adaptées aux conditions de chaque groupe d'exploitations.

1.2.3- Le financement des activités agricoles :

Compte tenu du fait que le système bancaire contribue d'une manière plutôt timide au financement des investissements agricoles, les efforts s'orienteront vers la dynamisation du rôle des institutions financières dans le processus de financement des projets agricoles à travers la poursuite des efforts de sensibilisation de ces institutions à contribuer davantage dans le financement des investissements agricoles privés. Parallèlement, l'option visant à mieux adapter les encouragements de l'Etat aux particularités des différentes activités agricoles en se basant sur les résultats des cartes agricoles régionales encouragera davantage les institutions financières à consolider leur intervention dans le financement des activités agricoles. Les banques seront aussi assistées à constituer des groupes spécialisés en matière d'étude des projets agricoles, en plus de la mobilisation d'autres sources de financement à l'instar des associations de micro-crédits, les crédits fournisseurs et les sociétés de leasing.

Simultanément, il va falloir maîtriser davantage le coût du crédit agricole afin de le diminuer et le rapprocher du coût de l'argent dans les pays concurrents, en plus de la nécessité d'améliorer l'encadrement des agriculteurs opérant avec les institutions de crédit en les encourageant à s'affilier à des structures et des associations professionnelles qui constitueront un trait d'union entre les banques et les promoteurs agricoles d'un côté, et un cadre adéquat de garantie des crédit bancaires sur la base de la mutualité d'un autre côté.

En ce qui concerne l'endettement des agriculteurs, et dans le cadre des efforts consentis pour lui trouver la solution appropriée pour ne plus constituer un obstacle au financement bancaire du secteur agricole, il sera procédé à une analyse fine de ce problème au cours du XI^{ème} Plan afin d'identifier les solutions radicales, avec tout ce qui s'en suit en matière de restructuration du système de crédit et d'assurance agricoles.

1.2.4- L'assurance agricole :

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement général de l'activité agricole, de promotion de l'investissement et de fourniture du financement nécessaire, l'assurance agricole a fait l'objet d'un examen approfondi en vue de l'améliorer et d'identifier des outils d'intervention en cas de calamités naturelles, tout en adaptant le système d'assurance agricole aux particularités du secteur.

Compte tenu de l'importance de l'assurance agricole et son rôle dans la promotion de l'investissement, du financement et de l'encouragement de l'initiative des opérateurs, les orientations futures concernent la révision du cadre législatif de l'assurance agricole en vue d'élargir son champ d'intervention et de consolider les bases de gestion de ses institutions afin qu'il couvre les différentes spéculations agricoles ainsi que le revenu de l'agriculteur.

Etant donné que le secteur financier en Tunisie connaît des ajustements structurels dans le cadre de la libéralisation des activités de services, il y a lieu de faire de sorte que le secteur agricole profite de ces mutations en démontrant son importance et son besoin à ces services tout en disséminant la culture de l'assurance auprès des agriculteurs.

1.2- Les ressources humaines :

Les ressources humaines assurent un rôle important dans la modernisation du secteur et l'amélioration de son rythme de croissance, ce qui lui permet de faire face aux grands défis dont notamment une plus grande adaptation aux exigences de l'environnement international relatives à la qualité, à la maîtrise des coûts de production et à la compétitivité.

Relever ces défis nécessite la consolidation de l'investissement dans l'économie du savoir et dans l'adaptation de la technologie aux réalités du monde agricole et la mettre à la disposition des producteurs en se basant sur des programmes de formation dans les nouveaux créneaux, y compris les services liés à l'agriculture.

La prochaine étape exige aussi la dotation de l'Administration des ressources humaines spécialisées en vue de combler le manque découlant des départs à la retraite d'un côté, et de faire face aux nouveaux besoins se rapportant à des domaines spécifiques, dont notamment ceux relatifs à la qualité, à la sécurité des aliments et à la gestion des entreprises d'un autre côté.

1.3.1- La recherche agricole :

Partant du rôle important de la recherche dans la réalisation des objectifs essentiels du développement agricole, la Tunisie a œuvré dans le sens de la promotion de la recherche agricole afin qu'elle puisse atteindre l'efficacité qu'exige l'agriculture moderne. Dans ce contexte, une stratégie décennale a été mise au point en vue de promouvoir la recherche agricole à travers, notamment, une spécification des centres d'intérêt, un rapprochement entre la théorie et la pratique, et la facilitation de l'utilisation des résultats de la recherche par les agriculteurs.

La période du X^{ème} Plan est considérée comme une étape intermédiaire dans la mise en œuvre de la stratégie décennale qui a démarré en 1999. Ainsi, les efforts s'orienteront-ils vers la parachèvement de la mise en place des centres régionaux de recherche tout en les dotant des ressources humaines nécessaires, l'adoption d'une méthode de gestion financière plus souple, la promotion de l'infrastructure des instituts et des stations expérimentales sur la base des orientations du programme présidentiel visant à promouvoir la part de la recherche dans le budget au niveau de 1.25 % du produit intérieur brut à la fin de 2009, tout en accordant plus de poids au secteur privé dans le domaine.

A la fin de la stratégie décennale 1999- 2008, une nouvelle stratégie sera mise au point visant à consolider les résultats de la première stratégie et à orienter davantage les travaux de recherche vers les objectifs de développement agricole, et ce en faisant de sorte que les centres régionaux de recherche se spécialisent dans des domaines importants pour les zones de rayonnement les concernant. Parallèlement, et en plus du maintien des thèmes prioritaires de recherche et notamment ceux relatifs à la sécurité alimentaire, à la préservation des ressources naturelles (céréales, eaux, santé animale, pêche, élevage, arboriculture, maraichage, ressources naturelles, désertification et mécanisation agricole), il sera procédé à la consolidation de ces thèmes par d'autres thèmes pour tenir compte du progrès scientifique et technologique et des besoins du secteur, à l'instar de la biotechnologie, et du dessalement de l'eau. Sur un autre plan, les mutations que connaît le secteur agricole appellent à la nécessité d'identifier les moyens adéquats permettant

d'assurer une allocation rationnelle de toutes les potentialités de recherche disponibles en fonction des besoins spécifiques, et notamment dans les domaines sensibles, à l'instar de la santé animale et de la protection des cultures.

Dans le cadre de l'allocation optimale des ressources de recherche, la priorité sera accordée aux programmes de recherche se rapportant aux produits pour lesquels nous disposons d'avantages compétitifs et d'une particularité (huile d'olive, dattes, grenades, agrumes, plantes aromatiques et médicinales), en plus des programmes à haute valeur ajoutée, tout en faisant de sorte que la recherche soit avant-gardiste en matière de concrétisation des opportunités réelles de développement agricole, que ce soit au niveau des obtentions, de la production ou de la protection des plantes.

La prochaine étape nécessite aussi une attention particulière au sujet de la transformation des produits agricoles, en relation avec les exigences de croissance du secteur en mettant au point des procédés efficaces de transformation adaptés aux particularités du produit agricole local.

Sur un autre plan, la valorisation des acquis de la recherche constituera un axe fondamental dans la stratégie en vue de garantir l'exploitation de ces acquis par les producteurs agricoles à travers une meilleure coordination entre les centres de recherche, les structures de vulgarisation et les centres techniques. Dans ce sens, le cadre adéquat garantissant le lien entre les résultats de la recherche et l'exploitation agricole sera mis au point à travers la consolidation du rôle de la commission nationale chargée de la valorisation des résultats de la recherche, la création de nouveaux centres techniques couvrant les principaux produits agricoles à l'instar des agrumes et des produits de la mer, et la généralisation de la distribution du recueil des acquis de la recherche sous la forme d'une base de données accessible à tous les utilisateurs.

Parallèlement, les efforts s'orienteront vers la généralisation de la culture de partenariat entre les chercheurs (qu'ils soient du domaine de la recherche scientifique ou de l'enseignement supérieur) en vue d'exploiter toutes les ressources disponibles (expertises, laboratoires, stations d'expérimentation), en plus de la valorisation des résultats disponibles à l'étranger en les adaptant aux particularités de notre environnement agricole national à travers des opérations de partenariat avec des centres de recherche étrangers tout en profitant des possibilités de financement extérieur.

Dans ce cadre, il sera procédé à la mise en place d'une série de stations d'expérimentation sur des fermes privées, et l'utilisation des terres agricoles domaniales pour la réalisation de travaux d'expérimentation spécifiques sous la forme de fermes pilotes pour les différents domaines prioritaires, à l'instar de la ferme pilote d'élevage.

Les centres régionaux de recherche assureront un rôle important dans le processus de l'installation des pôles technologiques dans les différentes régions, notamment au niveau du pôle technologique du Nord Ouest où se trouvent d'importantes potentialités pour la promotion des techniques d'élevage, de transformation des viandes et de production fourragère, ce qui consolidera les opportunités de complémentarité entre la recherche fondamentale et la recherche expérimentale, tout en favorisant la promotion de la recherche développement au niveau du secteur privé.

1.3.2- L'enseignement supérieur agricole :

Les orientations générales de l'enseignement supérieur agricole s'intègrent dans le cadre des orientations globales de l'enseignement supérieur en Tunisie et qui se rapportent notamment à l'adoption progressive du système LMD (Licence, Mastère, Doctorat). Sur la base des particularités de ce système, il sera procédé à la mise en place des préparatifs réglementaires et structurels pour orienter les procédés de formation agricole dans cette direction à travers la poursuite des efforts visant l'adaptation des spécialités aux exigences de l'économie nationale et des activités agricoles tout en enrichissant le contenu de la formation pour qu'il soit au diapason du progrès scientifique et technologique. Parallèlement, la prochaine étape exige l'élargissement et l'aménagement des structures d'enseignement et d'accueil des étudiants pour garantir les conditions favorables d'enseignement et de résidence.

1.3.3- La formation professionnelle :

L'appareil de formation professionnelle agricole a vécu une série de réformes compte tenu de son importance en matière de modernisation du secteur et de promotion des capacités de ceux qui y interviennent. Au cours de la période du X^{ème} Plan, la formation professionnelle agricole a enregistré plusieurs résultats positifs, notamment au niveau des procédés et des méthodes de formation, à l'exception de l'appareil de formation de base dont les résultats étaient en deçà des attentes (baisse du nombre des inscrits dans le système de formation de base qui ne parvient plus à attirer les candidats potentiels parmi les jeunes du fait du niveau réduit de rémunération du travail agricole et la nature même de ce travail, en plus de la vétusté de l'infrastructure de base et des équipements de certaines

institutions de formation, ainsi que l'absence d'opportunités de poursuite des études au niveau de brevet de technicien supérieur pour les lauréats).

Sur cette base, les orientations futures se baseront sur la restructuration de l'appareil de formation agricole et de pêche en partant des besoins réels du secteur, ce qui permettra de garantir une meilleure adéquation avec la réalité du secteur agricole, tout en élargissant le champ d'intervention de la formation par alternance en encourageant les professionnels à accueillir les candidats à la formation sur leurs exploitations, et en promouvant la formation sur place en adoptant des unités pédagogiques mobiles. La prochaine étape verra aussi une plus grande ouverture sur l'initiative privée en matière de formation agricole et la généralisation de la possibilité de bénéficier du recouvrement des frais de formation qui concernera tout le secteur agricole avec toutes les catégories d'exploitations, quelle que soit leur taille.

1.3.4- La vulgarisation :

Pour ce qui est de la vulgarisation, les efforts se sont orientés ces dernières années vers une plus grande participation du secteur privé en matière d'encadrement et d'organisation des producteurs agricoles, et ce dans le cadre d'un programme progressif visant la multiplicité des formes de vulgarisation, basée sur une vulgarisation publique au profit des petits agriculteurs, la promotion de la vulgarisation professionnelle à travers les structures professionnelles de base (groupements de développement agricoles, coopératives de services) au profit de leurs adhérents parmi les moyens et petits agriculteurs, et enfin une vulgarisation privée pour les grandes exploitations et les sociétés agricoles.

Dans le cadre de la consolidation de cette orientation et de la promotion du rôle de la profession et des privés dans la filière de vulgarisation et de valorisation des acquis de la recherche, les efforts porteront notamment sur l'amélioration de l'efficacité des interventions de l'Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricoles (AVFA) pour qu'elles suivent le progrès technologique, ainsi que la consolidation du conseil privé et le passage de la vulgarisation à travers les structures professionnelles, les centres techniques et les structures d'encadrement du secteur, tout en approfondissant la réflexion sur la mise en place d'un nouveau système de vulgarisation qui se basera sur « le mandat de vulgarisation », à l'instar de ce qui a été fait avec le « mandat sanitaire » en matière de santé animale.

1.3.5- La promotion de la femme agriculteur :

Compte tenu du rôle important de la femme dans la production agricole et dans l'économie nationale, et sur la base du poids croissant de la composante féminine dans la société tunisienne, le sujet de la promotion de la femme agriculteur a fait l'objet d'un intérêt particulier dans les différents programmes de développement. Dans le cadre de la préparation d'un environnement favorable à la promotion de la femme rurale dans les différents domaines à l'instar de la formation, de l'apprentissage, de l'accès à des services de production (vulgarisation, financement, encadrement) et de participation plus active dans les structures professionnelles, les efforts visant l'identification des procédés qui tiennent compte de l'aspect «genre» ainsi que l'approfondissement des connaissances relatives à la réalité des activités de la femme dans le secteur agricole seront consolidés. Cette consolidation sera matérialisée à travers la réalisation d'enquêtes spécifiques sur la femme rurale pour mieux cerner ses compétences et ses potentialités, ce qui permettra de mieux élaborer et mettre en œuvre des politiques de développement agricole et rural qui tiennent compte de l'aspect «genre», en plus de la consolidation de l'encadrement de la femme rurale à travers la mise en place de bureaux régionaux au niveau des différents commissariats régionaux au développement agricole.

1.4- La valorisation des particularités du secteur :

1.4.1- La petite et moyenne agriculture :

La petite agriculture assure un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement du secteur agricole. Sur cette base, le programme pilote de promotion des petites exploitations à caractère familial et social sera consolidé et élargi pour couvrir de nouvelles zones, tout en élaborant une nouvelle approche d'intervention adaptée aux particularités de chaque région dans le but d'améliorer les performances et la situation de cette catégorie d'agriculteurs.

Pour ce qui est des petites et moyennes exploitations à caractère économique (il s'agit d'exploitations disposant d'un potentiel intrinsèque d'investissement et de commercialisation, et à potentiel de production non négligeable), elles feront l'objet d'une stratégie spéciale pour améliorer leurs performances et les rendre capables à suivre l'élan de modernisation de l'agriculture et de libéralisation des marchés, tout en les intégrant davantage dans le circuit économique national et international. Cette stratégie se basera notamment sur l'encadrement des exploitations (surtout en matière de gestion de l'exploitation), tout en leur offrant un contexte favorable à leurs activités et leur intégration dans le cadre de

groupements de développement, en plus de leur bénéfice des «centres de gestion» qui seront créés.

1.4.2- Les organisations professionnelles :

Une nouvelle loi a été promulguée à la fin de 2005 se rapportant à la promotion des structures professionnelles actives dans le domaine agricole et de pêche, et visant la consolidation de leurs interventions en matière d'encadrement des agriculteurs et d'apporter le soutien nécessaire dans les différents domaines, et notamment en matière d'approvisionnement en intrants, de commercialisation de la production et de valorisation des produits. Cette loi a accordé une attention particulière aux structures professionnelles de base qui devraient contribuer d'une manière conséquente dans la réalisation des objectifs assignés, d'autant plus qu'une partie importante des exploitants agricoles sont de petits agriculteurs.

L'objectif à moyen terme est d'arriver à un taux d'adhésion des agriculteurs aux structures professionnelles de l'ordre de 50 %. Dans ce cadre, les efforts s'orienteront vers la consolidation des mesures et programmes visant à faire de ces structures un levier pour la promotion de la production, son organisation, l'amélioration de sa qualité et la facilitation de son écoulement selon les programmes préétablis et les exigences des marchés, en vue de profiter des opportunités existantes d'écoulement à l'intérieur et sur le marché international. Pour ce faire, des programmes particuliers seront mis en place pour consolider le rôle de ces structures en matière d'écoulement des produits agricoles et de garantie de leur qualité, en les dotant des ressources financières et des encouragements nécessaires, tout en consolidant le rôle de ces structures en matière d'encadrement du secteur, d'autant plus que les services et les incitations qui seront mis à la disposition du secteur connaîtront, eux aussi, des améliorations sensibles, exigeant des interventions professionnelles efficaces.

La confiance qui doit régner entre les agriculteurs et leurs structures professionnelles nécessite l'amélioration de la qualité des services qu'elles rendent et une plus grande transparence au niveau de leur gestion, ce qui appelle à la nécessité de mettre à niveau et de restructurer les organisations professionnelles. Sur un autre plan, il y a lieu de diffuser largement la culture de la mutualité auprès des agriculteurs et leur expliquer l'importance et les profits qu'elle pourrait générer. C'est ainsi que des organisations professionnelles qui ont réussi peuvent servir d'exemple.

1.5- La mise à niveau des services administratifs :

Les services administratifs ont connu une série de réformes visant l'amélioration de la qualité de leurs interventions afin de leur permettre d'être au diapason des exigences du développement moderne, et de soutenir les efforts des intervenants dans le secteur agricole, notamment en matière d'initiative privée au niveau de la production, de la commercialisation, et de la fourniture des services. C'est ainsi que les services du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques ont-ils fait l'objet d'une consolidation de l'orientation visant à promouvoir le rôle qu'ils assurent en matière de contrôle, de certification, et d'établissement de textes législatifs organisant les filières de production, ainsi que la production de l'information en mettant à profit les nouvelles techniques de communication pour prospecter la situation du secteur et diffuser l'information. Cette orientation devrait se consolider au cours de la prochaine décennie en parachevant les stratégies visant à mieux assurer le contrôle sanitaire, et garantir la sécurité et la qualité des produits agricoles.

Après que le secteur ait connu des réformes multiples, la prochaine étape nécessite l'amélioration de l'output des programmes et des réformes, ce qui exige la promotion de la mission de suivi, d'évaluation et de précision des connaissances relatives aux particularités du secteur et des exploitants agricoles. Dans ce cadre, les enquêtes réalisées par les services statistiques du Ministère seront élargies pour couvrir d'autres domaines, tout en mettant à profit les résultats auxquels ont abouti les cartes agricoles régionales. Parallèlement les techniques de télédétection et les systèmes d'information géographique seront exploités pour améliorer les procédés de prévision, ce qui contribuera à faciliter la gestion des impondérables.

2- L'exportation, moteur de la croissance :

Compte tenu du rythme de croissance de la production agricole, de la capacité du secteur à mieux exploiter les potentialités existantes, et de la possibilité de mettre à profit les nouvelles techniques de production à haute rentabilité, le secteur agricole est appelé à bien se préparer aux mutations au niveau de la demande en diversifiant sa production et en l'adaptant aux exigences des marchés intérieurs et extérieurs, en plus de la diversification des débouchés de cette production (commercialisation, stockage, transformation, exportation).

Dans ce cadre, l'exportation des produits agricoles (frais ou transformés) constitue un défi à relever à travers l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, ce qui n'est pas exclu surtout que le secteur agricole ait

déjà atteint un niveau élevé de développement et maîtrisé les techniques de production et de commercialisation sur les marchés internationaux. Par ailleurs, le courant d'ouverture de ces marchés et leur capacité importante d'accueil feront de sorte que l'accès sera plus facile et surtout plus rentable, ce qui permettra de valoriser davantage la production agricole et aura des retombées positives sur le revenu des agriculteurs et sur l'économie dans son ensemble.

Ainsi, les orientations pour la prochaine décennie se baseront-elles notamment sur la mise au point des programmes d'action qui permettront de fouetter les exportations de produits agricoles et de pêche à travers la diversification des produits exportés et l'amélioration de leur valeur ajoutée (par le biais surtout de l'emballage et du développement des labels), tout en accordant une importance particulière aux aspects sanitaires des produits agricoles tunisiens. Parallèlement, la préparation du secteur agricole à une plus grande ouverture sur le marché international des produits agricoles, la promotion de la qualité et l'amélioration de la compétitivité constitueront les principaux axes de ces programmes.

Concernant la préparation du secteur à une plus grande ouverture des marchés, et après avoir mis en œuvre un programme de mise à niveau du secteur agricole et de pêche, la prochaine étape appelle à une attention spéciale à accorder aux exploitations agricoles en vue de les mettre à niveau et d'améliorer leur performance et leur compétitivité. Ainsi, la prochaine décennie verra-t-elle le démarrage d'un programme spécial de mise à niveau des exploitations agricoles qui permettra de vulgariser auprès des opérateurs dans le secteur la culture de la qualité et le souci des normes internationales en vue de promouvoir les exportations. Sur un autre plan, les efforts fournis en matière de garantie de la qualité et de la sécurité des aliments devront être adaptés aux techniques et procédés nouveaux exigés par les marchés internationaux.

Il est attendu que le secteur agricole et de pêche consolide sa contribution à l'effort national de promotion des exportations de biens pour atteindre le taux de 11 % au cours du XI^{ème} Plan, ce qui nécessite une augmentation du ratio d'exportation au niveau de 33 % du produit intérieur brut agricole au cours du XI^{ème} Plan contre 22 % au cours du X^{ème} Plan.

Ainsi, les orientations du XI^{ème} Plan porteront notamment sur :

- La diversification des marchés et des produits exportés, surtout à la lumière de l'émergence de nouveaux pays concurrents sur les marchés traditionnels, tout en faisant de sorte que nos exportations

- acquièrent une plus grande valeur ajoutée à travers l'emballage et la promotion des labels tunisiens,
- La promotion des produits pour lesquels nous disposons d'avantages particuliers, à l'instar des cultures géothermiques et des cultures adaptées à nos conditions spécifiques, en identifiant des projets et en attribuant les lots aux promoteurs,
 - La promotion des produits biologiques et des indications de qualités à travers les appellations d'origine contrôlée et des indications d'origine,
 - La mise en œuvre d'un programme spécial de promotion des exportations des produits agricoles en aidant les exploitations à identifier et entreprendre des actions de commercialisation à l'étranger leur permettant de s'introduire dans de nouveaux marchés,
 - Œuvrer dans le sens de la certification et la reconnaissance des laboratoires nationaux et des unités de transformation (surtout les abattoirs) auprès de l'Union Européenne afin de maîtriser les coûts et faciliter l'accès à ce marché,
 - La mise en place d'un programme de vulgarisation axé sur la qualité en vue d'orienter les producteurs et les différents intervenants vers les procédés à même de garantir la qualité dans les différentes étapes,
 - La mise en œuvre de programmes de formation au profit de tous les intervenants en vue de créer des spécialistes dans le domaine de l'exportation des produits agricoles,
 - La promotion de la fonction de commercialisation chez les groupements interprofessionnels pour mieux valoriser les particularités des produits tunisiens, et la consolidation des actions publicitaires et la présence continue aux foires, salons et espaces commerciaux spécialisés,
 - La libéralisation complète et effective des exportations afin que les exportateurs puissent honorer leurs engagements même en cas de faiblesse de l'offre nationale qui sera compensée par le recours à l'importation en cas de besoin.

3- Les ressources naturelles, base fondamentale du développement agricole durable :

Les ressources naturelles constituent la base fondamentale du développement agricole, et ont fait l'objet de stratégies successives ayant concerné les ressources en eau, les terres agricoles, les forêts et les parcours, et les ressources halieutiques. Ces stratégies ont mis l'accent, au début, sur les aspects relatifs à la mobilisation des ressources disponibles, puis sur ceux relatifs à préservation de ces ressources et la rationalisation

de leur utilisation. La prochaine étape appelle à l'adoption d'une vision globale pour la promotion des différentes ressources naturelles et leur gestion, dans laquelle devront s'intégrer les différentes stratégies sectorielles, en plus de la poursuite des efforts de mobilisation et de maintenance des infrastructures, tout en intégrant le domaine public de l'eau parmi les priorités en le limitant et en préservant sa souveraineté, en plus d'une meilleure maîtrise des eaux de ruissellement pour protéger les villes contre les inondations.

3.1- La poursuite de la mobilisation des ressources en eau et leur préservation :

La Tunisie a accordé une attention particulière aux aspects relatifs aux ressources en eau à travers la mise au point d'une politique hydraulique intégrée et à long terme. En effet, l'accent a été mis notamment sur l'amélioration du rythme de mobilisation en vue d'une meilleure maîtrise des ressources en eau disponibles et leur mise à la disposition des différents secteurs, parallèlement à l'identification d'un plan de rationalisation de l'exploitation de l'eau dans les différents domaines et l'incarnation de la culture de l'économie de l'eau. Sur un autre plan, la politique hydraulique a encouragé l'utilisation des équipements permettant de réaliser une économie d'eau, l'élargissement du programme de reconnaissance hydraulique, et l'exploration des possibilités offertes en matière d'eau non conventionnelle.

Les efforts porteront au cours du XI^{ème} Plan sur la réalisation des différentes composantes de la deuxième stratégie qui a démarré au cours du X^{ème} Plan et qui permettra d'atteindre un taux de mobilisation de 95%, en plus de l'extension de l'usage des eaux usées traitées dans le secteur irrigué. Pour ce qui est des investissements publics, les efforts s'orienteront au cours de la prochaine étape notamment vers la maintenance des ouvrages et des équipements en vue de les préserver, tout en consolidant les études de rentabilité économique avant la réalisation des nouveaux projets.

3.2- Les périmètres irrigués :

Parallèlement à l'effort de mobilisation, la prochaine étape exige le renforcement des efforts en vue de garantir une exploitation optimale des ressources en eau, ce qui nécessite l'amélioration de la rentabilité des périmètres irrigués à travers les composantes qui concernent la modernisation des réseaux pour les rendre compatibles avec les nouvelles technologies d'irrigation (notamment celles permettant de réaliser une économie d'eau), l'adoption d'une politique de tarification de l'eau d'irrigation qui pousse vers une meilleure utilisation de l'eau, et

l'allocation de l'eau entre les cultures de la manière qui la valorise le mieux.

3.3- Le reboisement forestier :

Dans le cadre de la deuxième stratégie de développement forestier (2002 – 2011), une série de mesures ont été prises en vue de promouvoir le secteur forestier d'une manière générale, et de le rendre un outil de développement. Cette stratégie vise, notamment, l'amélioration du taux de couvert forestier pour qu'il atteigne 16 %, l'installation de groupements de développement dans le domaine forestier et leur participation dans la gestion durable des ressources forestières, tout en accordant une attention particulière au sujet des parcours collectifs non soumis au régime forestier dans les gouvernorats du Sud à travers le démarrage d'un projet spécial de développement agricole et pastoral dans ces zones.

La prochaine étape nécessite la consolidation des efforts et l'augmentation du rythme de reboisement et d'exploitation des ressources forestières pour qu'elles soient une source de revenu aux populations cibles. Sur cette base, les orientations futures en matière forestière s'articuleront autour de la réalisation de projets qui s'adaptent à la nature de la forêt, préservent sa vocation essentielle, et garantissent son développement durable. En plus, de grands projets de développement forestier et pastoral seront mis en œuvre dans les différentes zones forestières du pays.

Dans le cadre de la consolidation des efforts de reboisement forestier, et dans le but d'éviter la perte de terres boisées en forêts, il sera procédé à l'ajustement du statut foncier des forêts et des parcours domaniaux, en plus de la généralisation de leur enregistrement.

3.4- La sauvegarde et l'aménagement des terres agricoles, et la lutte contre la désertification et l'ensablement :

La période du X^{ème} Plan a coïncidé avec le démarrage de la stratégie nationale de conservation des eaux et du sol (2002 – 2011) qui a mis l'accent sur la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et leur protection contre toutes les sortes de détérioration, et notamment l'érosion, la désertification et la salinisation des terres. Malgré les efforts déployés en matière de protection et d'aménagement des terres agricoles, la durabilité des ouvrages et des travaux demeure sujette à la maintenance et à la participation active des agriculteurs. C'est ainsi qu'une attention particulière sera-t-elle accordée aux activités de protection et d'aménagement des terres à travers l'entretien et la maintenance des

ouvrages, ainsi qu'à la sensibilisation des agriculteurs quant à l'importance de la réalisation de certains travaux par eux-mêmes, à l'instar des travaux d'entretien, de maintenance et des travaux de techniques douces. Parallèlement, une opération d'évaluation et d'inventaire général des travaux réalisés sera conduite, en plus de la mise à jour des cartes d'érosion, et ce dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de protection et d'aménagement des terres agricoles.

3.5- Les ressources halieutiques :

Une série de mesures ont été introduites au niveau du secteur de la pêche au cours du X^{ème} Plan visant l'amélioration de sa rentabilité, et ce à travers la protection des ressources halieutiques contre les pratiques illégales de pêche, l'utilisation optimale de l'infrastructure portuaire existante, et la préservation des acquis du secteur en matière de sécurité du produit et de l'environnement, conformément aux exigences de mise à niveau du secteur.

Malgré les encouragements consentis en vue de préserver les ressources halieutiques et la garantie de leur équilibre et leur pérennisation, le déséquilibre de l'effort de pêche entre les régions et entre les espèces a persisté. C'est ainsi que les régions du Nord du pays n'ont pas été exploitées de la meilleure façon, contre la poursuite de la surexploitation de la région du Golfe de Gabès notamment. Parallèlement, la stratégie de développement de la pêche aux poissons bleus, bien qu'elle ait enregistré de bons résultats jusqu'à ce jour, demeure capable d'améliorer nettement ses résultats si les solutions adéquates sont apportées aux problèmes de mise à niveau des circuits de commercialisation des produits de la mer d'une manière générale, et des unités de transformation du thon et de la sardine en particulier ; en plus de la maîtrise du coût d'exploitation des bateaux spécialisés dans ce genre de pêche.

A la lumière des résultats enregistrés au cours de la période du X^{ème} Plan par le secteur de la pêche et de l'aquaculture, ce dernier est appelé à améliorer davantage son niveau de performance. Ceci exige une plus grande préservation des ressources halieutiques contre la surexploitation, et la consolidation des structures et des institutions chargées de veiller à la sécurité dans le secteur. Les orientations futures couvrent, notamment, la généralisation du contrôle de la flottille de pêche à travers les satellites, la promotion de l'aquaculture (en vue d'alléger la pression sur les ressources maritimes et augmenter l'offre sur les marchés), en plus de la poursuite des efforts en matière de consolidation de l'infrastructure portuaire en vue d'améliorer le niveau des services rendus et de garantir la sécurité de la pêche maritime.

4- La sécurité alimentaire, vecteur de souveraineté nationale :

La sécurité alimentaire constitue un choix stratégique constant, et un objectif fondamental de l'effort de développement en Tunisie. Le pays est parvenu à réaliser d'importants progrès économiques au cours des dernières années, avec une offre abondante de produits alimentaires, et une amélioration du pouvoir d'achat de la population. Par ailleurs, l'évolution de la production agricole et sa diversification ont permis de garantir un haut niveau de sécurité alimentaire grâce à l'abondance de la production agricole nationale, à l'amélioration du revenu des petits et moyens producteurs agricoles, et à l'offre d'emplois dans les zones rurales. Sur un autre plan les exportations alimentaires ont permis de financer les importations alimentaires dans de bonnes conditions.

La prochaine étape exige de franchir de nouveaux pas dans le domaine de la sécurité alimentaire, tout en obéissant au choix de l'indissociabilité des dimensions économiques et sociales qui caractérise la politique de développement en Tunisie. Il s'agit de garantir un développement agricole équilibré et durable dans l'objectif de consolider la souveraineté nationale, la promotion des agriculteurs et l'amélioration de leurs revenus. Sur cette base, les efforts s'orienteront au cours de la prochaine décennie et du XI^{ème} Plan vers les objectifs visant le développement de la production, la promotion des différents maillons de la filière avant et après production, et l'équilibre de la balance commerciale alimentaire.

4.1- Le développement de la production sur la base de la rentabilité économique et des avantages comparatifs :

Compte tenu des exigences de développement, la prochaine étape enregistrera de grands forçages sur les ressources naturelles, appelant à plus d'accent à mettre sur les aspects relatifs à la rentabilité économique en matière de développement de la production agricole, tout en mettant à profit les résultats des cartes agricoles de production en tant qu'instrument d'orientation de la production et des investissements agricoles. Sur un autre plan, la promotion de nouvelles cultures et des cultures à haute valeur ajoutée constituera un des piliers de la politique future de développement du secteur, en plus de la mise à niveau des exploitations agricoles en vue d'améliorer leurs performances.

Parallèlement, une stratégie spécifique sera mise en œuvre en vue de promouvoir la contribution de l'agriculture irriguée dans la production agricole totale de 35 % au milieu du X^{ème} Plan à 50 % en 2009. Pour atteindre cet objectif, les efforts s'orienteront notamment vers :

- L'extension des superficies irrigables de 30 000 hectares supplémentaires,
- Le réaménagement des anciens périmètres irrigués et leur insertion de nouveau dans le potentiel productif,
- L'amélioration de la productivité du secteur irrigué à travers l'amélioration du taux d'intensification et l'utilisation optimale des techniques de production.

Sur un autre plan, et sur la base des résultats des différentes études réalisées, et notamment l'étude sur la compétitivité du secteur agricole qui a identifié les activités agricoles pour lesquelles la Tunisie dispose d'une compétitivité certaine, et l'actualisation périodique des cartes agricoles de production, la mise en œuvre des stratégies sectorielles de production sera poursuivie tout en les mettant à jour pour tenir compte des nouvelles données en matière technique et de marketing, et en adoptant et mettant en œuvre des programmes visant la promotion de la production agricole au cours du XI^{ème} Plan.

Parallèlement à ces programmes, et sachant que notre agriculture est essentiellement une agriculture pluviale, et compte tenu de l'instabilité du facteur climatique, une stratégie spéciale d'adaptation de l'agriculture tunisienne aux changements climatiques sera mise en œuvre, tout en profitant des années pluvieuses.

4.2- La promotion des différents maillons de la filière avant et après production :

Dans le cadre de la garantie de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires , et sur la base de la diversité des procédés de production notamment à la suite de l'introduction de nouvelles techniques de production intensive, et parallèlement à l'effort de vulgarisation des méthodes de bonne pratique agricole, le défi majeur se concentre autour de la maîtrise de la production de semences et plants adaptés à notre réalité agricole, et donc de la nécessité de consolidation des programmes de recherche agricole et d'orientation des travaux de recherche vers les variétés pour lesquelles nous disposons d'avantages comparatifs.

Etant donné le rôle économique de la production agricole, et compte tenu du fait qu'elle constitue une source de revenu pour une importante tranche de la population dont la sécurité alimentaire dépend directement des résultats du secteur agricole, l'étape «avant production» sera promue à travers le rapprochement des services et des intrants des producteurs agricoles tout en améliorant leur qualité et en les contrôlant davantage. Parallèlement, la concurrence sera consolidée au niveau des différents

maillons de cette étape «avant production» en vue de mieux maîtriser les coûts des intrants et des services, ainsi que l'augmentation du taux d'utilisation des intrants à l'instar des semences, des engrais et des produits de lutte contre les ennemis des cultures selon les exigences de production et les résultats de la recherche.

Le développement de la production et l'offre d'aliments en quantité suffisante pour faire face à la demande intérieure et promouvoir l'exportation exigent une plus grande attention à accorder à l'étape « après production » en vue de minimiser les pertes après récolte à travers des aires de stockage et des moyens de transport adéquats, tout en adoptant des processus de transformation adaptés aux particularités des produits agricoles tunisiens et qui préservent sa qualité.

Le commerce de distribution constitue un maillon important du fait qu'il s'agit du prolongement du processus de production qui permet de mieux valoriser les particularités du produit et sa qualité d'un côté, et sonder les exigences du consommateur et donner des signaux pour assurer l'adéquation de la production avec la demande d'un autre côté. Dans ce cadre, et en plus des programmes visant la modernisation et la mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche, la prochaine étape exige une plus grande libéralisation du commerce de distribution des produits agricoles et la dynamisation de l'initiative privée dans ce domaine (contrats de production et d'approvisionnement). Parmi les outils qui favoriseront la réussite de cette orientation, nous citons la libéralisation des marges au niveau du commerce de distribution, le non recours à la fixation des prix au niveau des marchés de gros (même de manière conjoncturelle), et la poursuite de l'effort d'élimination des monopoles d'Etat en matière de certaines activités commerciales à l'instar de la collecte et de l'importation de certaines céréales.

Sur un autre plan, la bonne connaissance des particularités de production ainsi que des producteurs et de leurs situations économiques et sociales, constituent un élément important dans l'effort de consolidation de la sécurité alimentaire, et de suivi et d'évaluation de la pertinence des réformes et des mesures et leur impact sur les différentes filières agricoles. Ceci appelle à la promotion de l'activité de suivi, d'évaluation, d'information et de mise à jour des données sur les filières agricoles, la délimitation de leurs particularités et leurs typologies en vue de consolider davantage les orientations visant la promotion de la rentabilité du secteur agricole. Pour ce faire, les efforts s'orienteront vers la promotion du système des statistiques agricoles en mettant à profit les techniques de prévision des récoltes et les systèmes d'information

géographique dans le but de disposer de l'information en temps opportun et d'intervenir en cas de besoin. Parallèlement, les informations précises sur les filières agricoles seront développées en vue de mieux connaître leurs avantages comparatifs ainsi que leur niveau de compétitivité, surtout que les typologies des différentes exploitations agricoles ont déjà été déterminées.

4.3- L'approvisionnement régulier des marchés et le revenu adéquat des producteurs :

Sur la base des différents programmes de promotion de la production, l'approvisionnement régulier des marchés verra une amélioration notable, surtout compte tenu des programmes de diversification de la production à travers les cultures de primeurs et d'arrière saison qui permettront un plus grand étalement de l'offre des produits agricoles dans le temps. Sur un autre plan, le stockage, la promotion des étapes après production, et la poursuite des opérations de constitution de stocks de régulation contribueront à la garantie de l'approvisionnement régulier des marchés.

Pour ce qui des revenus des producteurs agricoles, les efforts de coordination entre les différents intervenants seront consolidés, en plus de l'harmonisation des relations entre les producteurs agricoles eux-mêmes à travers leurs structures professionnelles, notamment en ce qui concerne l'écoulement de la production. Etant donné que les marchés reflètent les particularités et la qualité des produits, il y a lieu d'instituer des normes minima au niveau de l'offre des produits agricoles sur les marchés. Dans ce cadre, la durabilité de l'activité agricole et la consolidation de la sécurité alimentaire exigent la mise au point de normes pour les différents produits, en commençant par des normes minima pour certains produits, l'introduction de plus de transparence au nouveau des transactions, et la création de marchés virtuels pour certains produits sous la forme de bourse.

4.4- La transformation, un soutien nécessaire au développement agricole :

La programmation de la production, la commercialisation intérieure, l'exportation et la constitution de stocks de régulation ont permis jusqu'à maintenant de gérer le volume de la production agricole et de garantir l'équilibre des différentes filières. La transformation reste une base fondamentale pour le développement de la production et la garantie de sa durabilité, du fait que l'opération de transformation permet d'absorber la production agricole fraîche, contribue à l'équilibre entre l'offre et la demande, et évite les fortes variations au niveau des prix.

La prochaine décennie verra la mise en œuvre d'une stratégie visant à faire de la transformation un soutien important au développement agricole partant du principe que « la transformation est la locomotive qui tire la production agricole ». Ceci appelle à une plus grande promotion du secteur de transformation des produits agricoles, l'élargissement de son champ d'intervention et la diversification de ses produits sur la base des résultats de recherche qui ont déterminé les particularités des différents produits agricoles et leur adaptabilité à la transformation, en plus de la vulgarisation de ces particularités auprès des différents milieux (ménages, industries, restaurants, hôtels).

4.5- La balance commerciale alimentaire :

La balance commerciale alimentaire est parvenue à réaliser d'importants résultats au cours du X^{ème} Plan : le taux de couverture des importations par les exportations s'est situé, en moyenne, à 94 % grâce au développement important des exportations alimentaires. Etant donné que les exportations se sont limitées à un nombre plutôt réduit de produits traditionnels (huile d'olive, produits de la mer, dattes), l'extension du champ de nos exportations sera favorisée par les différents programmes de diversification de la production et de développement de cette dernière sur la base de la rentabilité économique et des avantages comparatifs, en plus des efforts visant à rendre nos produits plus adaptés aux exigences des marchés extérieurs, notamment en matière de normes et de sécurité. Parallèlement, la compétitivité de nos produits traditionnels sera améliorée à travers la plus grande ouverture des marchés extérieurs (sur la base d'accords bilatéraux ou multilatéraux). Sur un autre plan, les efforts seront consolidés en matière de valorisation des nos produits à l'exportation à travers l'emballage, la présentation et la diversification des marchés. L'objectif consiste à promouvoir le taux des exportations alimentaires dans le produit intérieur brut agricole de 22 % au cours du X^{ème} Plan à 33 % au cours du XI^{ème} Plan.

Pour ce qui est des importations, elles restent tributaires du niveau de la demande exprimée sur le marché local, que ce soit pour la consommation directe ou pour la transformation. Ces importations constitueront une opportunité supplémentaire pour la promotion et la diversification de la production nationale du fait qu'elles raviveront la concurrence et pousseront les producteurs à améliorer leurs procédés de production et leur rentabilité, et à mieux maîtriser leurs coûts de production.

Concernant les produits qui continueront à être importés d'une façon structurelle au cours de la prochaine décennie (blé tendre, sucre, huiles végétales, maïs, soja), il s'agit de mieux réagir vis-à-vis des marchés

internationaux de ces produits et de profiter des situations favorables en mettant à profit et en capitalisant l'expérience accumulée chez certains offices, en plus du recours aux techniques pratiquées au niveau des bourses internationales de certains produits pour garantir un approvisionnement régulier du pays et profiter des baisses de prix au cours des périodes de fortes productions et/ou d'accumulation des stocks.

Ainsi, l'indice de sécurité alimentaire sera amélioré à travers les résultats de la balance commerciale alimentaire pour laquelle il a été assigné l'objectif d'équilibre au cours du XI^{ème} Plan.

CHAPITRE TROISIEME

LES PREVISIONS QUANTITATIVES

I- LA PRODUCTION :

Le secteur de l'agriculture et de la pêche a poursuivi son développement à un rythme acceptable au cours du X^{ème} Plan. C'est ainsi que la valeur ajoutée du secteur s'est-elle accrue à un taux annuel moyen de 2.6 % aux prix constants de 1990, permettant au secteur de consolider sa contribution à l'effort national de développement, et de réaliser un taux de couverture de la balance commerciale alimentaire de 94 % en moyenne. L'objectif du XI^{ème} Plan est de consolider ces performances à travers la poursuite de la mise en œuvre des projets et programmes de développement qui s'appuient davantage sur l'intensification, l'utilisation des technologies modernes, la diversification de la production, ainsi que l'amélioration de la qualité et la valorisation des produits, tout en tenant compte des particularités naturelles des différentes régions du pays et des ressources disponibles d'un côté, et des possibilités d'écoulement de la production sur le marché intérieur et les marchés d'exportation d'un autre côté.

Sur cette base, le XI^{ème} Plan vise la réalisation d'un taux annuel moyen de croissance de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche de 3.5 %, ce qui représente une évolution du volume annuel moyen de la production totale du secteur de 16 % par rapport aux réalisations du X^{ème} Plan.

Cette évolution se base sur la contribution des différentes activités de production agricole et de pêche qui enregistreront des taux de croissance variables, avec une mention particulière pour le secteur de la pêche (4.4%) grâce notamment au développement de la production du poisson bleu et de l'aquaculture. La production arboricole croitra au taux annuel moyen de 3.3 % provenant essentiellement de l'augmentation de la production des agrumes, des raisins de table, des amandes et des poires. Pour ce qui est de l'élevage, la croissance retenue est de 3.8 % par an en moyenne, alors que pour la céréaliculture, la valorisation des années climatiquement favorables et l'extension de la céréaliculture irriguée permettront au secteur d'augmenter sa production au rythme de 4.4 %. Concernant les produits maraichers, ils se développeront au rythme de 1.9% seulement du fait de l'étroitesse des possibilités d'écoulement.

Tous ces développements prévisibles de la production se basent essentiellement sur l'amélioration de la productivité des facteurs de production (la terre, la main d'œuvre et le capital), surtout que les terres agricoles sont plutôt limitées. C'est ainsi que la productivité des périmètres irrigués devra s'accroître sensiblement pour que la contribution du secteur irrigué atteigne le taux de 50 % au milieu du XI^{ème} Plan, même chose pour les terres conduites sous régime pluvial qui devront améliorer leur productivité en adoptant des procédés de production modernes, en orientant les activités agricoles selon les caractéristiques de chaque région sur la base des résultats de la carte agricole, et en intensifiant l'utilisation des intrants.

Evolution de la production et de la valeur ajoutée agricoles
(en 1.000 tonnes)

	2006	2011	Crois. moy.	Moy. X Plan	Moy. XI Plan	Taux crois.
Céréales	1611	2040	4.4 %	1894	1900	0.3 %
Olives à huile	1050	1200	2.7 %	722	1105	5. %
Agrumes	262	330	4.7 %	236	290	23 %
Dattes	131	135	0.6 %	118	130	10 %
Pomme de terre	365	380	0.8 %	335	380	13 %
Tomates	855	1000	3.2 %	895	1000	12 %
Bovins (vifs)	94	109	3.1 %	95	103	8.4 %
Ovins (vifs)	108	129	3.7 %	105	121	15 %
Volailles (vifs)	105	143	6.4 %	126	131	4 %
Dindes (vifs)	37	43	3.1 %	35	41	17 %
Œufs (millions)	1348	1530	2.6 %	1447	1469	2 %
Lait	971	1181	4.0 %	918	1094	19 %
Poissons	110	134.5	4.4 %	104	125	20 %
Valeur production (MD)	3075	3642	3.4 %	2938	3405	16 %
Valeur ajoutée (MD)	2539	3022	3.5 %	2423	2820	16.4 %

La politique de développement mise en œuvre au cours des dernières années, concrétisée par des stratégies de production pour les principales spéculations agricoles, a permis d'atteindre l'autosuffisance dans la plupart des denrées alimentaires et de promouvoir les exportations, et donc de consolider la sécurité alimentaire du pays. L'orientation future vise la préservation de ces résultats et leur consolidation à travers l'amélioration de la rentabilité et de la qualité des produits agricoles, ce qui permettra de promouvoir la compétitivité du secteur et de faire face à la concurrence.

1- Les grandes cultures :

Pour ce qui des céréales, les objectifs du XI^{ème} Plan visent la préservation du niveau annuel moyen de production réalisé au cours du X^{ème} Plan (19 millions de quintaux) compte tenu des bonnes conditions climatiques ayant prévalu, exception faite de la première année (2002). La préservation de ce niveau de production exige plus d'efforts en matière de maîtrise des techniques de production, l'intensification de l'utilisation des semences sélectionnées, le meilleur choix des variétés adaptées, la maîtrise de l'opération de lutte contre les mauvaises herbes, l'extension de l'usage des fertilisants et de la mécanisation. Parallèlement, l'attention doit concerner aussi la promotion des procédés culturaux, l'amélioration des assolements pratiqués sur la base des résultats des cartes agricoles, la diversification des produits, et l'intégration de l'élevage dans les exploitations céréalières en vue d'améliorer la fertilité des sols. En plus de toutes ces mesures, l'irrigation des céréales sera étendue et la productivité des champs céréalières conduits en irrigué devra s'améliorer substantiellement du fait qu'elle reste, malgré tous les efforts fournis, en deçà des objectifs qui lui ont été assignés.

Concernant la phase après production, les efforts seront poursuivis dans le domaine de l'identification des nouvelles orientations visant le désengagement progressif de l'Etat des activités concurrentielles au profit de la Profession, à l'instar de la collecte et du stockage des céréales, et de l'importation de l'orge fourragère. L'Office des Céréales se consacrera, quant à lui, aux aspects relatifs au contrôle, au suivi et à l'encadrement des intervenants privés dans le secteur.

Pour ce qui est des cultures fourragères, et compte tenu de leur importance dans le processus de développement de l'élevage, le XI^{ème} Plan verra la poursuite de la mise en œuvre des composantes de la stratégie nationale de développement du secteur fourrager à travers l'extension des superficies irriguées réservées à ces cultures, la valorisation des conditions climatiques favorables, et la consolidation de la place de certaines espèces (Bersim, Sulla, Médicago) dans les assolements, en mettant en place des parcelles de démonstration. Parallèlement, les efforts seront poursuivis en matière d'organisation des opérations de production et de commercialisation des semences pour garantir leur disponibilité dans de bonnes conditions, l'objectif étant de d'atteindre des emblavures fourragères de l'ordre de 390 mille hectares à l'horizon 2011 contre 306 mille hectares à la fin du X^{ème} Plan.

Concernant les légumineuses à graines, l'objectif concerne la réalisation d'un taux de croissance annuel moyen de la production de 4.8 % pour les

fèves et les fèveroles, et de 3.4 % pour les petits pois et les poichiches. Dans ce cadre, il y a lieu de doubler les efforts visant l'intensification de la production dans les zones humides et subhumides, l'extension des emblavures pour les principales légumineuses, et la poursuite de la recherche en vue d'améliorer les variétés et les techniques de production adaptées, en plus de la consolidation de l'encadrement des producteurs dans ce domaine.

2- L'arboriculture :

Le secteur de l'arboriculture a connu au début du X^{ème} Plan certaines difficultés engendrées par la succession d'années de sécheresse, notamment les espèces conduites en sec, à l'instar des amandiers et des oliviers. Le XI^{ème} Plan vise la réhabilitation du secteur pour qu'il retrouve son rythme normal de développement et consolide sa contribution à la croissance du secteur agricole, et ce à travers la poursuite des actions de promotion de la productivité des plantations existantes, la rationalisation des extensions des nouvelles plantations selon les possibilités d'écoulement sur le marché local et à l'exportation, tout en tenant compte des particularités naturelles des zones concernées conformément aux résultats des cartes agricoles. Dans ce cadre, l'arboriculture devrait réaliser un taux de croissance annuel moyen de 3.3 % au cours de la période du XI^{ème} Plan, provenant essentiellement de l'évolution de la production des fruits d'été dont la croissance variera entre 4 % et 8 %.

Pour ce qui est de l'oléiculture, l'objectif de production est d'atteindre un niveau de production annuel moyen de 221 mille tonnes d'huile d'olive, en mettant l'accent notamment sur l'intensification des opérations d'entretien des plantations existantes, et l'entrée en production des nouvelles plantations. Parallèlement, le XI^{ème} Plan verra la poursuite des opérations de nouvelles plantations dans les zones adaptées, tout en veillant à parachever la création d'un noyau d'oliviers en irrigué sur une superficie de 30 mille hectares dans le but d'atténuer les variations annuelles de la production dues aux conditions climatiques instables, et procurer un minimum de production permettant d'assurer l'équilibre du secteur et de préserver la présence continue de nos huiles sur les marchés extérieurs.

Concernant le secteur des dattes, et en plus de l'intensification des opérations d'amélioration de la qualité, la capacité de stockage sera étendue en fonction des nouvelles exigences de commercialisation du fait de l'avance temporelle du mois de Ramadhan. Il est aussi prévu que la production du secteur augmente au taux annuel moyen de 0.6 %

seulement, du fait des niveaux de production déjà élevés enregistrés au cours du X^{ème} Plan.

Le secteur des raisins de table a réalisé d'importants résultats au niveau de l'intensification de la production et l'adoption de techniques modernes permettant d'étaler la période de récolte dans le temps, et en introduisant de nouvelles espèces précoces dans les régions du Centre et du Sud, augmentant ainsi la période d'offre de raisin sur les marchés. Le XI^{ème} Plan vise la consolidation de ces réalisations pour atteindre un niveau annuel moyen de production de 87 mille tonnes. Concernant les difficultés rencontrées par le secteur et ayant trait à l'écoulement des produits en pleine période de production, il sera procédé à l'étude des possibilités de transformation des raisins de saison.

Les nouvelles plantations d'agrumes permettent de prévoir une augmentation de la production au cours du XI^{ème} Plan pour atteindre un niveau annuel moyen de 290 mille tonnes contre 236 mille tonnes au cours du X^{ème} Plan. Le potentiel productif du secteur sera consolidé davantage par la plantation de 700 hectares par an dans de nouvelles zones, en plus de l'attention accrue qui sera consacrée aux aspects sanitaires qui continuent à affecter négativement la rentabilité du secteur et la qualité des produits. Sur un autre plan, et du fait de la stagnation des niveaux d'exportation, et en vue de donner un coup de fouet aux exportations d'agrumes tunisiennes, les efforts s'orienteront vers l'amélioration de la compétitivité, la diversification de l'offre en introduisant d'autres espèces à l'exportation en plus de la Maltaise de Tunisie, et en diversifiant les marchés.

Les autres espèces fruitières devront augmenter leurs niveaux de production pour faire face à la demande croissante, tout en étalant les périodes de production en utilisant les techniques de précocité et de tardivité dans la cueillette, ainsi qu'en diversifiant les espèces pour profiter des opportunités offertes à l'exportation. Il ainsi est prévu que le niveau annuel moyen de production des pommes se situe à 129 milles tonnes, et celui des poires à 66 mille tonnes.

3- Les cultures maraichères :

Le secteur des cultures maraichères est parvenu à atteindre les objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre du X^{ème} Plan grâce au développement des techniques de production, et notamment l'irrigation localisée et la fertigation, et l'utilisation de semences à haut rendement. L'orientation future vise la poursuite du développement de la production, notamment celle des tomates, de la pomme de terre, et des oignons selon

des taux de croissance plutôt timides compte tenu des possibilités d'écoulement offertes. Parallèlement, une attention spéciale sera accordée à la diversification de la production et l'amélioration de la qualité.

Pour ce qui est de la pomme de terre, l'effort de maîtrise des techniques de production sera poursuivi dans les nouvelles zones de production ainsi que dans les zones traditionnelles, tout en diversifiant les variétés utilisées en adoptant celles qui se prêtent à l'exportation et à la transformation, et en encourageant la consommation de la pomme de terre transformée. Pour le stockage, les techniques de stockage traditionnel seront améliorées, les stocks de régulation seront réalisés en temps opportun, et les opérateurs privés seront encouragés davantage, alors que Groupement Interprofessionnel des Légumes assurera le rôle de coordinateur.

En ce qui concerne la tomate, la programmation de la production des variétés destinées à la transformation sera poursuivie, tout en encourageant les agriculteurs à procéder dans le cadre de contrats de culture. Sur un autre plan, et en vue d'améliorer la compétitivité du produit transformé au niveau du marché international, il y a lieu de s'orienter davantage vers la diversification de la production et la maîtrise des coûts de production. Pour ce qui est de la tomate consommée à l'état frais, les efforts porteront sur l'étalement de la période de production pour garantir un approvisionnement régulier des marchés, tout en insistant sur les aspects sanitaires.

Les produits de primeurs feront l'objet d'une stratégie spéciale visant le développement de la production en vue d'exploiter toutes les opportunités offertes en matière d'exportation.

Compte tenu de l'importance de l'opération de transformation des produits maraichers, notamment en matière d'équilibre des filières, de valorisation des produits, et de diversification des procédés de consommation, l'adoption des contrats de culture sera encouragée au cours du XI^{ème} Plan, parallèlement à l'instauration d'un système de prix à la qualité, ce qui favorisera l'amélioration de la qualité des produits.

4- L'élevage :

Sur la base des prévisions d'augmentation de la demande de produits animaux au cours de la prochaine période en fonction de l'augmentation du revenu moyen et du changement des habitudes alimentaires du tunisien, la production ainsi que la qualité des produits animaux devront s'améliorer sensiblement. De ce fait, le secteur de l'élevage est appelé à

enregistrer un taux de croissance annuel moyen de 3.8 % au cours du XI^{ème} Plan. Cette croissance sera basée essentiellement sur la promotion de la production de viandes bovines et de dindes au rythme annuel de 3.1%, des viandes ovines au taux de 3.7 %, ainsi que les « autres viandes » à 2.3 % en mettant l'accent, surtout, sur les viandes camélines et cuniculicoles. De ce fait, la production totale de viandes nettes augmentera de 116 mille tonnes en 2006 à 136 mille tonnes en 2011.

D'une manière générale, l'augmentation de la production proviendra notamment de l'amélioration de la productivité des troupeaux qui reste en deçà des niveaux escomptés, et à un degré moindre, sur l'extension des troupeaux en vue de garantir l'équilibre entre la taille de ces derniers et les ressources fourragères disponibles.

En ce qui concerne l'aviculture, et suite à l'importante baisse du niveau de production de viandes et d'œufs au cours de l'année 2006 pour assurer l'adéquation avec le niveau de la demande qui a accusé une chute suite aux craintes reliées à la maladie de la grippe aviaire, il est attendu que le secteur retrouve son dynamisme en enregistrant un taux de croissance de 6.4 % pour la viande et de 2.6 % pour les œufs au cours du XI^{ème} Plan. Pour ce qui est de la viande de dindes, son volume augmentera de 3.1 % par an. Ainsi, la production totale nette de viandes blanches passera de 107 mille tonnes en 2006 à 140 mille tonnes en 2011, alors que la production d'œufs augmentera de 1348 millions d'unités en 2006 à 1530 millions d'unités en 2011.

Après la reprise enregistrée par la filière laitière, cette dernière devrait réaliser un accroissement de la production de 4 % pour passer de 971 mille tonnes en 2006 à 1181 mille tonnes en 2011. L'accent sera mis notamment sur l'amélioration de la productivité du bétail et de la qualité au niveau des différents maillons de la chaîne, à travers, entre autres, l'application de la tarification selon la qualité et la consécration de la prime de collecte pour l'amélioration de la qualité du lait.

Sur un autre plan, la mise en œuvre de la loi sur l'élevage promulguée à la fin du X^{ème} Plan donnera une impulsion au secteur en clarifiant les responsabilités des différents intervenants dans la filière, et en allant de l'avant dans l'implication des opérateurs privés et des organisations professionnelles en matière de fourniture de services aux éleveurs, à l'instar de l'insémination artificielle, le contrôle de la qualité, l'encadrement et le mandat sanitaire.

Parallèlement, le système informatique qui sera mis en place permettra de mieux cerner et connaître les éleveurs et les caractéristiques du secteur, et d'identifier les programmes adéquats de son développement, notamment en matière d'amélioration génétique, de santé animale, et de suivi de la production.

Les performances du secteur de l'élevage restent étroitement liées au développement du maillon « après production » qui nécessite plus d'attention, surtout en ce qui concerne l'organisation et la mise à niveau des marchés de bestiaux, des abattoirs, des unités de transport, des points de vente au détail et autres, afin de permettre la mise en œuvre de la catégorisation des viandes et de garantir la traçabilité.

5- L'agriculture biologique, la diversification et la valorisation de la production :

La demande alimentaire sur le marché local et le marché international n'a cessé d'évoluer, notamment sur le plan qualitatif, ce qui exige de l'appareil de production agricole une adéquation et une adaptation à cette évolution en diversifiant l'offre et en développant davantage l'agriculture biologique. De même, les aspects relatifs à la désignation des origines et des caractéristiques des produits agricoles sont devenus un impératif et un moyen de valorisation du produit.

Pour ce qui est du développement de l'agriculture biologique, la stratégie mise au point vise à atteindre une superficie de 220 mille hectares à l'horizon 2011, et s'articule autour des programmes de recherche et de vulgarisation adéquats, la consolidation du système de contrôle et de certification, tout en veillant à organiser le secteur dans le cadre de structures professionnelles efficaces, tant au niveau de la production qu'à celui de la commercialisation.

Parallèlement, les efforts se poursuivront en matière de développement des appellations d'origine contrôlée en promulguant les textes législatifs s'y rapportant et en mettant en place le cadre réglementaire garantissant le suivi, le contrôle et la protection des indicateurs géographiques des produits agricoles.

Afin de valoriser les conditions climatiques favorables et introduire de nouvelles cultures, particulièrement dans certaines régions, les efforts seront consolidés en matière de promotion des cultures adaptées (figues de barbarie tardives, câpres, plantes médicinales et aromatiques, cultures condimentaires).

6- Le secteur de la pêche :

Sur la base des résultats du secteur au cours du X^{ème} Plan, et compte tenu des défis auxquels il est appelé à faire face au cours de la prochaine décennie et notamment la pérennisation du développement à la lumière du forçage sur les ressources et la libéralisation des transactions commerciales, le secteur reste capable d'accélérer son rythme de croissance au niveau de la production, d'améliorer sa productivité, de promouvoir ses exportations, de développer les investissements, et de contribuer davantage à la création d'emplois. Ces objectifs pourront être atteints en mettant en œuvre la stratégie de développement du secteur qui se base sur les axes fondamentaux suivants :

- La maîtrise de la protection des ressources halieutiques contre la surexploitation en développant davantage la pêche des poissons pélagiques et en consolidant les mesures de protection,
- La promotion de l'aquaculture à travers des projets qui se basent sur des techniques nouvelles moins coûteuses et qui s'adaptent aux changements climatiques, et en consolidant l'ensemencement des barrages et des plans d'eau par des espèces adaptées,
- La poursuite des efforts visant à consolider l'infrastructure portuaire en entreprenant les travaux de protection et d'extension, et en trouvant les solutions adéquates aux aspects relatifs à l'ensablement de plusieurs ports de pêche, ainsi qu'aux problèmes de surcharge, tout en améliorant la qualité des services rendus aux ports,
- La valorisation des produits de la mer et l'amélioration de leur compétitivité en vue de consolider leur position sur les marchés, tout en poursuivant les efforts en matière de conformité aux normes de qualité.

Il est ainsi attendu que la production de poissons bleus augmente sensiblement ainsi que celle de l'aquaculture au cours du XI^{ème} Plan, alors que la pêche côtière et celle au chalut ne progresseront que timidement. Cette production permettra de poursuivre l'élan des exportations pour atteindre 22 mille tonnes en 2011 contre 19 mille tonnes en 2006, en plus de la satisfaction de la demande locale en poissons frais et transformés.

II- LA BALANCE COMMERCIALE ALIMENTAIRE :

La balance commerciale alimentaire est parvenue à réaliser des résultats encourageants au cours du X^{ème} Plan en atteignant un taux de couverture annuel moyen de 94 %. Ces résultats sont appelés à être consolidés au cours du XI^{ème} Plan notamment à la lumière de l'évolution prévisible de la production agricole, et pour tenir compte aussi des mutations que connaît le mode de consommation des tunisiens quantitativement et

qualitativement. Ainsi, il est prévu que la balance commerciale alimentaire réalise, en moyenne, son équilibre au cours du XI^{ème} Plan.

**Evolution de la balance commerciale alimentaire
(en millions de Dinars, aux prix de 2006)**

	Moyenne X ^e Plan	XI ^{ème} Plan					Moyenne
		2007	2008	2009	2010	2011	
Exportations	1032	1048	1124	1204	1280	1340	1200
Importations	1097	1103	1165	1205	1244	1281	1200
Solde	-65	-55	-41	-1	+36	+59	-
Couverture	94 %	95 %	96 %	100 %	103 %	105 %	100 %

Compte tenu de l'apparition de nouveaux concurrents sur nos marchés extérieurs traditionnels, les efforts s'orienteront vers l'identification et la mise en œuvre de programmes de travail à même de fouetter les exportations des produits agricoles, notamment à travers la diversification et la valorisation des produits exportables, et en les dotant d'une plus grande valeur ajoutée (conditionnement, traçabilité, promotion de marques commerciales, adéquation des normes tunisiennes avec les normes internationales, promotion des produits biologiques et des produits pour lesquels nous disposons d'avantages comparatifs ou de spécificités comme les produits géothermiques, en plus de l'extension des contrats de culture et d'exportation entre les opérateurs, et la mise en œuvre d'une politique de commercialisation spécifique en vue de faire connaître les particularités des produits agricoles tunisiens sur les marchés internationaux).

Bien que les produits traditionnellement exportables continuent à accaparer une bonne part des exportations alimentaires, de nouveaux produits verront leur part augmenter à l'instar des légumes frais, des fruits, ainsi que des préparations alimentaires diverses.

Pour ce qui est des importations, les céréales, les huiles alimentaires et le sucre continueront à représenter la plus grande part, en plus de la diversification attendue des importations à travers l'apparition d'autres produits tels que les préparations alimentaires et les produits de la mer. Par ailleurs, les méthodes d'importation seront améliorées à travers un suivi régulier et permanent des différents marchés mondiaux et des bourses spécialisées pour profiter des périodes de baisse des prix, notamment lorsque les stocks mondiaux sont à des niveaux importants.

**Evolution des principaux produits exportés et importés
(en 1.000 tonnes)**

	Moyenne X^{ème} Plan	Moyenne XI^{ème} Plan	Accroissement
Exportations			
Huile d'olive	110.1	114	+3.5 %
Produits de la mer	17.7	20	+13 %
Dattes	41.4	55	+ 32.9 %
Agrumes	19.2	25	+ 30.2 %
Préparations céréalières	62.1	80	+ 28.8 %
Prépar. fruits et légumes	27.6 35	+ 26.8 %	
Légumes frais	11.3	17	+ 50.4 %
Importations			
Blé dur	377.7	320	- 15 %
Blé tendre	949.8	926	- 2.5 %
Orge	477.6	490	+ 2.6 %
Maïs	692.7	749	+ 8.1 %
Total céréales	2497.4	2485	- 0.5 %
Huiles alimentaires	284.7	272	- 4.5 %
Sucre	342.3	355	+ 3.7 %

III- LES INVESTISSEMENTS :

Le volume total des investissements prévus pour le secteur de l'agriculture et de la pêche au titre du XI^{ème} Plan s'élève à 5335 millions de Dinars aux prix courants, contre 4170 millions de Dinars réalisés au cours du X^{ème} Plan, soit un accroissement de 28 %.

Ces investissements se répartissent entre le secteur public à concurrence de 2237 MD (42 % du total des investissements du secteur contre 47.4 % au cours du X^{ème} Plan) et le secteur privé avec 3098 MD (58 % du total des investissements contre 52.6 % au cours du X^{ème} Plan). Sur cette base, la participation du secteur privé dans les investissements évoluera de près de 6 points entre les deux plans de développement.

L'approche adoptée pour arrêter le volume des investissements du secteur au cours du XI^{ème} Plan se base sur la mise en œuvre des mesures présidentielles, des différentes stratégies sectorielles de production visant à atteindre l'objectif de croissance du secteur (3.5 % par an en moyenne), des stratégies des ressources naturelles, et des intervention de l'Etat dans

les domaines de la recherche, de la formation, de la vulgarisation, et des statistiques agricoles.

Evolution du volume total des investissements agricoles
(en millions de Dinars courants)

Activités	X^{ème} Plan	XI^{ème} Plan	Accroiss.
Hydraulique agricole	1698	2042	+ 20 %
Forêts et parcours	264	383	+ 45 %
Conservation des eaux et du sol	273	269	- 1 %
Projets agricoles intégrés	167	169	+ 1 %
Pêche	267	241	- 10 %
Elevage	515	783	+ 52 %
Etudes, recherche, vulgarisation	79	83	+ 5 %
Production agricole	365	533	+ 5 %
Mécanisation	368	733	+ 99 %
Divers	174	99	- 43 %
T O T A L	4170	5335	+ 28 %

1- Les investissements publics :

Les investissements publics prévus pour la période du XI^{ème} Plan s'élèvent à 2237 millions de Dinars répartis entre 2086 MD qui seront réalisés par les structures de l'Administration, et 151 MD par les entreprises et institutions publiques. Sur un autre plan, ces investissements concernent les programmes et projets en cours à concurrence de 1110 MD, et les projets et programmes nouveaux avec 1127 MD. Le volume total des investissements publics enregistrera une croissance de 13 % par rapport au volume réalisé au cours du X^{ème} Plan.

Evolution des investissements publics
(en millions de Dinars courants)

Activités	X^{ème} Plan	XI^{ème} Plan	Accroiss.
Hydraulique agricole	1014	1242	+ 22 %
Forêts et parcours	234	333	+ 42 %
Conservation des eaux et du sol	238	229	- 4 %
Projets agricoles intégrés	167	169	+ 1 %
Pêche	46	61	+ 33 %
Elevage	120	83	- 31 %
Etudes, recherche, vulgarisation	71	68	- 4 %
Production agricole	4	33	+ 725 %
Mécanisation	13	13	-
Divers	69	6	- 91 %
T O T A L	1976	2237	+ 13 %

Le secteur de l'hydraulique agricole accaparera la plus grande part des investissements publics du XI^{ème} Plan avec 56 %, alors que la part du secteur des forêts et parcours évoluera de 12 % au cours du X^{ème} Plan à 15 % au cours du XI^{ème} Plan.

Répartition des investissements publics
(en millions de Dinars courants)

Activités	X ^{ème} Plan	Part	XI ^{ème} Plan	Part
Hydraulique agricole	1014	51 %	1242	56 %
Forêts et parcours	234	12 %	333	15 %
Conservation des eaux et du sol	238	12 %	229	10 %
Projets agricoles intégrés	167	8 %	169	7 %
Pêche	46	2 %	61	3 %
Elevage	120	6 %	83	4 %
Etudes, recherche, vulgarisation	71	4 %	68	3 %
Production agricole	4	-	33	1.5 %
Mécanisation	13	1 %	13	0.5 %
T O T A L	1976	100 %	2237	100 %

1.1- L'hydraulique agricole :

Les investissements publics du XI^{ème} Plan au titre de l'hydraulique agricole s'élèvent à 1242 millions de Dinars (809 MD au titre des projets en cours, et 433 MD pour les projets nouveaux) et permettront de faire passer le taux de mobilisation des eaux à 95 %, d'équiper de nouveaux périmètres irrigués pour atteindre 410 mille hectares, et d'améliorer le taux de desserte en eau potable qui se situera à 97 % à la fin de l'année 2011. Ce volume d'investissements publics en hydraulique agricole se réparti entre les activités comme suit :

- 630 MD au titre des barrages et conduites :
 - . Achèvement de la dernière tranche des barrages de la première stratégie de mobilisation des eaux (barrages Gamgoum, Harka, Melah, Tine, Douimiss, et Ziatine),
 - . Achèvement des barrages Serrat au Kef et Kébir à Gafsa programmés dans le cadre de la deuxième stratégie,
 - . Achèvement des conduites de transfert (triplement de la conduite Sejnane – Joumine, et transfert des eaux des barrages de Zarga, Kébir et Moula vers le bassin de Sidi Barrak),
 - . Début des travaux des 9 barrages restants de la deuxième stratégie (Leben, Khanguet Zazia, Mellègue Supérieur, Tessa, Melah Supérieur, Béja, Khalled, Dir et Chafrou).

Parallèlement, une attention particulière sera accordée au cours du XI^{ème} Plan aux travaux de maintenance et d'entretien des grands ouvrages hydrauliques (barrages et conduites) avec un volume d'investissement de 15 MD, en plus de la consolidation du programme de dédommagement des ayants droit et de suivi des grands projets (10 MD).

- 384 MD au titre de création de périmètres irrigués et d'amélioration des conditions d'exploitation, de drainage et d'assainissement :
 - . Achèvement de 1400 hectares de périmètres irrigués autour des grands barrages (Souani et Sidi Khiar du Gouvernorat du Kef), création de 70 hectares autour des barrages collinaires, 1113 hectares à partir des forages profonds et 620 hectares à partir des eaux usées traitées.
 - . Réalisation du périmètre irrigué sur le barrage Serrat au Kef sur une superficie de 3100 hectares, en plus du début des travaux de 500 hectares autour des barrages collinaires, 3300 hectares sur les forages profonds et 2550 hectares à partir des eaux usées traitées.
 - . Amélioration des conditions d'exploitation des périmètres irrigués en modernisant les périmètres existants autour des grands barrages sur une superficie de 9 mille hectares, la poursuite de la modernisation du périmètre irrigué de la basse vallée de la Medjerdah sur 4 mille hectares (Gouvernorat de la Manouba), le début des travaux de modernisation de la zone de Sidi Thabet sur 3 mille hectares (Gouvernorat de l'Ariana), en plus de la modernisation de 4 mille hectares de périmètres irrigués autour des forages profonds.
 - . La réalisation de grands travaux de maintenance des périmètres irrigués qui concerneront l'entretien des réseaux hydrauliques, le remplacement, l'équipement et l'électrification des forages, la maintenance des stations de pompage et l'amélioration des pistes agricoles à l'intérieur des périmètres irrigués, en plus des projets de drainage et d'assainissement.
- 137 MD au titre des projets d'alimentation en eau potable dans les zones rurales qui permettront de desservir 290 mille habitants supplémentaires, portant ainsi le taux de desserte à 97 % en 2011 contre 91 % à la fin du X^{ème} Plan.
- 84 MD au titre des études hydrauliques :
 - . Réalisation de 207 forages de reconnaissance et 150 forages de contrôle,

- . 36 projets d'alimentation artificielle des nappes dans 17 Gouvernorats,
- . Délimitation du Domaine Public Hydraulique (cours d'eau et Sebkhats) sur 3714 Km,
- . Consolidation du réseau piézométrique et suivi des nappes.
- 4 MD au titre des investissements des entreprises et institutions publiques qui couvrent notamment les projets d'hydraulique agricole de l'Office des Terres Domaniales.
- 3 MD au titre des activités de la Régie des Sondages.

1.2- Les forêts et parcours :

Les investissements publics du XI^{ème} Plan consacrés aux forêts et parcours s'élèvent à 333 MD (112 MD au titre des projets en cours, et 221 MD pour les projets nouveaux) et concerneront les principales actions suivantes :

- 167 MD pour le programme national qui comprend le doublement du rythme des plantations forestières pour atteindre une superficie de 30 mille hectares par an et progresser vers un taux de couvert végétal de 16 % à la fin du XI^{ème} Plan, en plus de la poursuite de l'opération de mise à niveau et de promotion des pépinières en vue d'adapter davantage les plants forestiers avec les programmes d'afforestation,
- 18 MD pour les programmes d'inventaire forestier, de plans d'aménagement intégré, de création de parcs nationaux (4 parcs sur une superficie de 73 mille hectares) et de réserves naturelles (6 réserves sur 36 mille hectares),
- 41 MD pour le projet de développement des zones forestières et montagneuses du Nord Ouest supervisé par l'ODESYPARNO (une première tranche de 36 MD, et une deuxième tranche de 5 MD) qui consolidera les programmes d'aménagement forestiers et pastoraux, en plus du soutien des habitants des forêts,
- 26 MD au titre du projet de développement forestier et pastoral de Tataouine,
- 7.5 MD au titre du projet de développement forestier et pastoral de Kébili,
- 18 MD pour le projet d'aménagement intégré des forêts,
- 10 MD au titre du projet d'amélioration des parcours (Office de l'Elevage et des Pâturages),
- 5 MD pour la protection des forêts contre les incendies et les parasites,
- 3 MD pour le projet de développement d'El Ouara (Médénine),
- 1 MD pour les études.

1.3- La conservation des eaux et du sol :

Les travaux de conservation des eaux et du sol bénéficieront d'un volume d'investissements publics de 229 millions de Dinars au cours du XI^{ème} Plan (29 MD pour les projets en cours, et 200 MD pour les projets nouveaux) se répartissant comme suit :

- 199 MD au titre du programme national de conservation des eaux et du sol,
- 15 MD pour le projet de conservation des ressources naturelles,
- 10 MD pour le projet d'amélioration de la gestion des ressources naturelles,
- 4 MD pour les travaux de conservation des eaux et du sol dans le bassin versant de Oued Serrat,
- 1 MD pour les études et les mesures d'accompagnement.

Ce volume d'investissements publics permettra la réalisation des objectifs physiques suivants :

- Aménagement des bassins versants et atténuation de la sédimentation des barrages sur une superficie de 275 mille hectares,
- Entretien et protection des travaux de conservation des eaux et du sol réalisés sur une superficie de 200 mille hectares,
- Aménagement de 50 mille hectares de terres céréalières par les techniques douces,
- Création de 150 lacs collinaires,
- Création de 900 ouvrages d'alimentation de la nappe et d'épandage des eaux de ruissellement,
- Création de 800 ouvrages d'aménagement et d'équilibrage des cours d'eaux.

1.4- La pêche :

Les investissements publics du XI^{ème} Plan pour le secteur de la pêche s'élèvent à 61 millions de Dinars (8 MD pour les projets en cours, et 53 MD pour les projets nouveaux) et se répartissent comme suit :

- 30 MD au titre de l'infrastructure de base de la pêche : achèvement de la première tranche du projet d'extension du port de pêche de Zarzis et réparation des appontements dudit port, protection du port de Bekalta, extension du port de pêche de Bizerte (Zarzouna), extension du port de Chebba, démarrage de la deuxième tranche de l'extension du port de Zarzis, protection du digue-abri de Haouaria, protection du port de pêche de Gabès, extension du port de Kélibia, extension et protection du port de pêche de Ghar El

Melh, création d'un digue-abri dans les îles de Kerkennah (Sidi Youssef), extension du port de El Keff, et réalisation des études relatives à l'infrastructure de base.

- 16 MD au titre des projets de promotion de l'activité de la pêche : achèvement du projet d'aménagement et de mise à niveau du port de pêche et du marché de gros de Sousse, programme de consolidation du secteur de la pêche, projet de système de contrôle des bateaux de pêche par satellites, projets pilotes d'aquaculture dans les cages flottantes, projet d'amélioration des capacités durables des ressources halieutiques, et création d'un centre technique d'aquaculture.
- 15 MD au titre des investissements de l'Agence des Ports et des Installations Portuaires pour l'acquisition et l'entretien des grues, et la maintenance de l'infrastructure de base dans les ports de pêche.

1.5- L'élevage :

83 millions de Dinars d'investissements publics seront consacrés à l'élevage au cours du XI^{ème} Plan (15 MD pour les projets en continuation, et 68 MD pour les projets nouveaux) répartis comme suit :

- 43 MD pour les programmes de la santé animale, dont la plus grande partie servira à financer les campagnes de vaccination contre les maladies contagieuses, en plus d'une multitude de programmes et de projets qui concerneront la protection sanitaire des vaches laitières, le projet de protection contre la grippe aviaire, ainsi que le programme de mandat sanitaire.
- 2 MD pour les projets de développement de la production animale (programme de promotion de la production animale, projet de suivi et contrôle du programme d'amélioration génétique, projet de l'unité de gestion de la traçabilité des animaux et des produits animaux, projet de transfert des embryons).
- 21 MD au titre des investissements de l'Office de l'Elevage et des Pâturages pour le développement des ressources fourragères, l'encadrement du secteur des bovins, la mise en place de l'infrastructure de collecte de lait, l'amélioration génétique, l'encadrement des activités d'élevage ovin, caprin camelin et cuniculicole, en plus du plan directeur de l'informatique de l'OEP.
- 9 MD au titre de la consolidation du secteur de l'élevage et de la promotion des ressources fourragères.
- 7 MD au titre des investissements de l'Office des Terres Domaniales et de la Fondation d'Amélioration de la Race Chevaline.

1.6- Les études, la recherche, et la vulgarisation :

Les investissements publics du XI^{ème} Plan pour les études, la recherche, et la vulgarisation seront de 68 millions de Dinars (21 MD pour les projets en cours, et 47 MD pour les nouveaux projets) répartis ainsi :

- 10 MD au titre des études économiques et statistiques,
- 39 MD au titre de la recherche agricole qui seront consacrés notamment à la création du centre des ressources technologiques de la filière de la recherche scientifique agricole, la création de centres régionaux de recherche, la mise en œuvre de programmes de consolidation de la recherche et de mise à niveau des stations d'expérimentation et de recherche développement, de documentation, d'informatisation, ainsi que la mise à niveau de l'infrastructure de base des instituts de recherche.
- 9 MD pour la vulgarisation et la formation agricoles (programme de consolidation des opérations d'encadrement et de vulgarisation, et projet de mise en place d'un système de vulgarisation professionnelle).
- 10 MD au titre des interventions de l'Agence Foncière Agricole (création d'une carte foncière, création d'un observatoire foncier, opérations d'enregistrement et de suivi de la mise en valeur).

1.7- Les projets de développement agricole intégré :

Les projets de développement agricole intégré bénéficieront d'un investissement public de 169 MD au cours du XI^{ème} Plan (109 MD pour les projets en continuation, et 60 MD pour les projets nouveaux).

Ces investissements serviront à l'achèvement d'une série de projets de développement ayant démarré au cours du X^{ème} Plan dont notamment le projet de développement agricole intégré de Ghezala Joumine (29 MD) et le projet de développement des collines de Kairouan (23 MD). Pour ce qui est des investissements nouveaux, ils concerneront le démarrage des projets suivants :

- Projet de protection des ressources naturelles (15 MD),
- Projet de développement agricole intégré Siliana II (20 MD),
- Projet de développement agricole intégré de Sidi Bouzid (15 MD),
- Projet de protection des ressources naturelles, deuxième phase (15 MD).

2- Les investissements privés :

Sur la base des efforts entrepris par l'Etat pour promouvoir l'investissement agricole en général, et l'investissement privé en particulier à travers les multiples réformes et les encouragements consentis, il est attendu que les investissements agricoles privés

enregistrent au cours du XI^{ème} Plan un accroissement de 41 % par rapport aux réalisations du X^{ème} Plan en réalisant un volume de 3098 millions de Dinars. Ainsi, la part des investissements privés dans les investissements agricoles totaux sera de 58 % contre 52.6 % au cours du X^{ème} Plan.

Les principales composantes qui contribueront à la réalisation de ce volume d'investissement sont l'hydraulique agricole (26 %), la mécanisation agricole (23 %), l'élevage (23 %), les plantations agricoles (16 %) et la pêche (6 %).

Répartition des investissements agricoles privés
(en millions de Dinars courants)

Activités	X ^{ème} Plan	Part	XI ^{ème} Plan	Part
Hydraulique agricole	684	31 %	800	25.6 %
Forêts et parcours	30	1 %	50	1.6 %
Conservation des eaux et du sol	35	2 %	40	1.3 %
Pêche	221	10 %	180	5.8 %
Elevage	395	18 %	700	22.6 %
Etudes, recherche, vulgarisation	8	-	15	0.5 %
Production agricole	361	16 %	500	16.2 %
Mécanisation	355	16 %	720	23.2 %
Divers	105	5 %	93	3 %
T O T A L	2194	100 %	3098	100 %

Les principales actions d'investissement privé du XI^{ème} Plan concernent :

- L'équipement de 100 mille hectares de périmètres irrigués en matériel d'économie d'eau, le renouvellement de 75 mille hectares de périmètres déjà équipés, et le remplacement de systèmes obsolètes d'irrigation sur 30 mille hectares,
- La création et le remplacement de 1500 forages dans les zones où la nappe le permet,
- L'acquisition de 27700 vaches, 210 mille brebis, et 84 mille chèvres,
- L'acquisition de 300 unités de pêche (la plupart pour le renouvellement des barques côtières), et la réalisation de 2000 opérations de mise à niveau et de modernisation d'unités de pêche,
- La réalisation de 33 projets d'aquaculture et de 20 projets de services liés à l'activité de pêche,
- L'acquisition de 1500 tracteurs agricoles pour le remplacement et la consolidation du parc,
- L'acquisition de 526 moissonneuses batteuses,

- La plantation de 75 mille hectares d'oliviers à huile et 4 mille hectares d'olivier de table, et
- La plantation de 53500 hectares d'arbres fruitiers divers.

3- Le financement des investissements agricoles :

Le financement des investissements agricoles du XI^{ème} Plan sera assuré à concurrence de 37 % par le budget de l'Etat, 16 % par les prêts extérieurs, 17 % par les crédits bancaires, et 30 % par l'autofinancement.

Schéma de financement des investissements agricoles (en millions de Dinars courants)

Source	X ^{ème} Plan	XI ^{ème} Plan
Budget	1514	36.3 %
Prêts extérieurs	808	19.4 %
Crédits bancaires	523	12.5 %
Autofinancement	1325	31.8 %
T O T A L	4170	100 %

Pour ce qui est des investissements publics, le schéma de financement adopté au cours du XI^{ème} Plan se présente comme suit :

- 1332 MD sur le budget de l'Etat (59.5 % du total des investissements publics),
- 857 MD sur des prêts extérieurs (38.3 %),
- 48 MD sous forme d'autofinancement des institutions publiques (2.2 %).

Financement des investissements publics (en millions de Dinars courants)

Source	X ^{ème} Plan	XI ^{ème} Plan
Budget	1097	55 %
Prêts extérieurs	808	41 %
Autofinancement	71	4 %
T O T A L	1976	100 %

Concernant les investissements privés, leur schéma de financement est le suivant :

- 1518 MD sous forme d'autofinancement (49 % du total des investissements privés),
- 650 MD sous formes d'encouragements de l'Etat (21 %),
- 930 MD sous forme de crédits bancaires (30 %).

**Financement des investissements privés
(en millions de Dinars courants)**

Source	X^{ème} Plan		XI^{ème} Plan	
Autofinancement	1254	57 %	1518	49 %
Encouragements	417	19 %	650	21 %
Crédits bancaires	523	24 %	930	30 %
T O T A L	2194	100 %	3098	100 %

4- L'intervention publique totale au cours du XI^{ème} Plan :

En plus des investissements publics déjà signalés (2237 millions de Dinars), l'Etat intervient aussi dans d'autres domaines ayant trait au développement agricole, mais non compris dans la formation brute de capital fixe de l'agriculture. Ces interventions (pour un volume de 818 MD) couvrent les aspects suivants :

- Les investissements administratifs : 18 MD,
- Le stockage des semences de céréales : 14 MD,
- La formation agricole : 34 MD,
- Les interventions de la SONEDE en matière d'eau potable rurale : 102 MD, et
- Les encouragements de l'Etat pour accompagner les investissements privés agricoles : 650 MD.

Sur cette base, le total des interventions du budget de l'Etat en faveur du secteur de l'agriculture et de la pêche au cours du XI^{ème} Plan sera approximativement de 3000 MD répartis comme suit :

- Investissements publics (sans considération des dons et de l'autofinancement des institutions publiques) : 2148 MD,
- Autres interventions : 818 MD,
- **Total : 2966 MD.**

ANNEXES

Evolution prévisionnelle de la production et de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche au cours du XI^{ème} Plan
(aux prix constants de 1990, Q : en 1.000 Tonnes, V : en MD)

	Prix 1990	Moy. X Plan		2 0 0 6		2 0 0 7		2 0 0 8		2 0 0 9		2 0 1 0		2 0 1 1		Moy. XI Plan		Crois- sance
		Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	
Céréales		1894.4	408.2	1611	352.5	1700	373.5	1843	397.9	1929	414.5	1990	427.1	2040	437.4	1900	410	4.4
Blé dur	245	1146.1	280.8	1027	251.6	1100	269.5	1120	274.4	1150	281.8	1180	289.1	1200	294.0	1150	282	3.2
Blé tendre	209	255.1	53.3	224	46.8	235	49.1	250	52.3	265	55.4	275	57.5	290	60.6	263	55	5.3
Orge	150	488.2	73.2	354	53.1	360	54.0	460	69	500	75.0	520	78.0	535	80.3	475	71	8.6
Triticale	170	5	0.9	6	1	5	0.9	13	2.2	14	2.4	15	2.6	15	2.6	12	2	20.1
Arboriculture			738.6		890.9		823.4		942.1		975.0		1008.5		1046.4		959	3.3
Olives à huile	275	722	198.6	1050	288.8	825	226.9	1150	316.3	1170	321.8	1180	324.5	1200	324.5	1105	304	2.7
Agrumes	313	235.6	73.7	262	82	247	77.3	275	86.1	290	90.8	310	97.0	330	103.3	290	91	4.7
Raisin de cuve	290	45.2	13.1	54	15.7	48	13.9	51	14.8	54	15.7	57	16.5	60	17.4	54	16	2.1
Raisin table	595	74.4	44.3	75	44.6	79	47	83	49.4	87	51.8	91	54.1	95	56.5	87	52	4.8
Amandes	1270	36.9	46.9	43	54.6	47	59.7	50	63.5	55	69.9	60	76.2	62	78.7	55	70	7.6
Abricots	520	26.4	13.7	28	14.6	27.5	14.3	29	15.1	31	16.1	33	17.2	36	18.7	31	16	5.2
Dattes	1125	118.4	133.2	131	147.4	125	140.6	127	142.9	129	145.1	132	148.5	135	151.9	130	146	0.6
Pommes	550	110.8	60.9	120	66	116	63.8	123	67.7	129	71	136	74.8	142	78.1	129	71	3.4
Poires	550	61.6	33.9	65	35.8	62	34.1	64	35.2	66	36.3	68	37.4	70	38.5	66	36	1.5
Autres fruits	550	218.8	120.4	257	141.4	265	145.8	275	151.3	285	156.8	295	162.3	315	173.3	287	158	4.2
Maraichage			458.3		496.8		517.4		523.8		532.1		538.8		546.6		532	1.9
Pomme de terre	196	335	65.7	365	71.5	380	74.5	380	74.5	380	74.5	380	74.5	380	74.5	380	74	0.8
Tomates	103	895	92.2	855	88.1	1000	103	1000	103	1000	103	1000	103	1000	103	1000	103	3.2
Artichaut	430	13.7	5.9	16	6.9	18	7.7	18	7.7	19	8.2	19	8.2	20	8.6	19	8	4.6
Piments	355	252	89.5	260	92.3	260	92.3	265	94.1	275	97.6	280	99.4	285	101.2	273	97	1.9
Melons Pastèques	167	433.8	72.4	467	78	475	79.3	480	80.2	485	81	490	81.8	500	83.5	486	81	1.4
Oignons	242	269.2	65.1	355	85.9	350	84.7	353	85.4	355	85.9	358	86.6	360	87.1	355	86	0.3
Autres légumes	218	309.6	67.5	340	74.1	348	75.9	362	78.9	376	82	391	85.2	407	88.7	377	82	3.7
Elevage			1099.4		1101.5		1153.6		1204		1246.7		1287.2		1328.2		1244	3.8
Bovins	1640	95.1	155.9	93.8	153.8	97	159.1	100	164	103	168.9	106.1	174	109.3	179.2	103	169	3.1
Ovins	2087	104.7	218.4	107.6	224.6	112.7	235.2	116.6	243.3	120.7	251.9	124.9	260.7	129.3	269.8	121	252	3.7
Caprins	2100	20.7	43.5	22.9	48.1	23.1	48.5	23.7	49.7	24.5	51.5	25.2	52.9	26	54.6	24	51	2.6
Volailles	1307	125.8	164.4	105.2	137.5	114.4	149.5	127.3	166.4	132.4	173	137.7	180	143.2	187.2	131	171	6.4
Dindes	2000	35.3	70.6	37	74	38	76	39.5	79	41	82	42	84	43.2	86.4	41	81	3.1
Autres viandes	1120	15.7	17.6	16.8	18.8	16.6	18.6	17.3	19.4	18	20.2	18.7	20.9	19.5	21.8	18	20	3.0
(Eufs (10 ⁶))	68	1447.0	98.4	1348	91.7	1407	95.7	1430	97.2	1470	100	1510	102.7	1530	104	1469	100	2.6
Lait	290	918.2	266.3	971	281.6	1010	292.9	1050	304.5	1092	316.7	1136	329.4	1181	342.5	1094	317	4.0
Autres	2233	28.8	64.3	32	71.5	35	78.2	36	80.4	37	82.6	37	82.6	37	82.6	36	81	2.9
Divers			73.7		77.8		76.3		80.2		82.8		86.3		90.1		83	3.0
Fèves - fèveroles	320	41.3	13.2	45.3	14.5	39.2	12.5	45	14.4	47.4	15.2	52.1	16.7	57.4	18.4	48	15	4.8
Pois- poichiche	960	15	14.4	17.2	16.5	16.7	16	17.6	16.9	18.4	17.7	19.4	18.6	20.3	19.5	18	18	3.4
Tabac	850	2.8	2.4	3.3	2.8	3.5	3.0	3.5	3.0	3.5	3.0	3.5	3.0	3.5	3.0	4	3	1.2
Alfa	51	40.5	2.1	45	2.3	40	2.3	41	2.1	42	2.1	43	2.2	45	2.3	42	2	0.0
Liège	109.4	6.1	0.7	6.5	0.7	6.5	0.7	7	0.8	7.5	0.8	8	0.9	9	1.0	8	1	6.7
Autres			41		41		42		43		44		45		46		44	2.3
Pêche		104.1	160.2	109.8	155.9	115.5	163.7	119.5	170.5	125.5	176.3	130	183.3	134.5	193.0	125	177	4.4
Côtière	2317	26.8	62.1	26.4	61.2	27	62.6	27.5	63.7	27.5	63.7	27.5	63.7	28	64.9	28	64	1.2
Au chalut	2160.6	25.1	54.1	22.5	48.6	23	49.7	23.5	50.8	23.5	50.8	23.5	50.8	23.5	50.8	23	51	0.9
Au feu	386.8	45.3	17.5	54.4	21	58	22.4	60	23.2	65	25.1	68	26.3	70	27.1	64	25	5.2
Autres	3864.4	6.8	26.4	6.5	25.1	7.5	29	8.5	32.8	9.5	36.7	11	42.5	13	50.2	10	38	14.9
Valeur Product.			2938		3075		3108		3318		3428		3531		3642		3405	3.4
Valeur intrants			515		536		540		575		590		600		620		585	
Valuer ajoutée			2423		2539		2568		2743		2838		2931		3022		2820	3.5

Evolution prévisionnelle de la balance commerciale alimentaire
(Q : en 1.000 tonnes, V : en millions de Dinars)

	Moyenne	X ^{ème} Plan	2 0 0 7		2 0 0 8		2 0 0 9		2 0 1 0		2 0 1 1		Moyenne	XI ^{ème} Plan
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Importations		1097		1103		1165		1205		1244		1281		1200
Blé dur	377.3	98	380	100	300	79	320	84	300	79	300	79	320	84
Blé tendre	949.8	191	920	180	950	186	900	176	960	188	900	176	926	181
Orge	477.7	87	400	44	480	53	500	55	520	57	550	61	490	54
Maïs	692.7	125	725	125	730	126	750	129	760	131	780	134	749	129
Total céréales	2498	501	2425	449	2460	443	2470	445	2540	455	2530	450	2485	448
Produits laitiers	22.7	42	18	48	16	43	14	37	12	32	10	27	14	37
Huiles végétales	284.7	217	250	214	260	223	270	231	280	240	300	257	272	233
Pomme de terre	38.6	23	40	25	38	24	35	22	32	20	30	19	35	22
Thé et café	20.2	33	21	30	22	31	23	33	23	33	24	34	23	32
Sucre	342.3	123	345	160	350	162	355	165	360	167	365	169	355	165
Autres produits		158		177		239		273		297		325		262
Exportations		1032		1048		1124		1204		1280		1339		1200
Huile d'olive	110.1	437	100	450	110	495	115	515	120	540	125	560	114	512
Produits de la mer	17.7	172	18	175	19	185	20	194	21	204	22	214	20	194
Dattes	41.4	109	48	120	50	125	55	138	60	150	64	160	55	139
Agrumes	19.2	14	20	17	22	19	24	20	28	24	30	26	25	21
Farine de céréales	45.5	17	48	18	50	19	55	21	60	23	70	26	57	21
Préparations de céréales	62.1	59	75	73	78	76	80	78	82	80	85	83	80	78
Préparations fruits légumes	27.6	39	30	35	32	37	35	41	38	44	40	47	35	41
Légumes frais	11.3	13	13	20	15	23	17	26	18	28	20	31	17	26
Vins	14.3	10	22	10	24	11	25	11	28	13	30	14	26	12
Autres produits		162		130		135		160		175		180		157
Solde		- 65		-55		- 41		- 1		+ 37		+ 59		0
Taux de couverture		94 %		95 %		96 %		100 %		103 %		105 %		100 %